

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Mme MARIE-EVE FORTIN, la présidente**
M. GEORGES LANMAFANKPOTIN, le commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
PROJETS DE PARCS ÉOLIENS SAINT-PAUL-DE-MONTMINY ET
DE LA FORÊT DOMANIALE DANS LA MRC DE MONTMAGNY**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 11 juin 2025, à 13 h 30
Sous-sol de l'église Saint-Thomas de Montmagny
145, rue Saint-Jean-Baptiste Est et Webdiffusion

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 11 JUIN 2025

MOT DE LA PRÉSIDENTE..... 1

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Mme NATHALIE CÔTÉ..... 7

M. ALEXANDRE RICHARD..... 15

Mme GISÈLE CLOUTIER..... 47

Mme RACHEL FAHLMAN 63

Mme CÉLINE MALLETTE 76

Mme DANIELLE CLOUTIER..... 91

MOT DE LA FIN 103



SÉANCE DU 11 JUIN 2025
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

LA PRÉSIDENTE :

5

Alors, bonjour. Bienvenue à cette deuxième séance de l'audience publique sur les *Projets de parcs éoliens Saint-Paul-de-Montminy et de la Forêt Domaniale dans la MRC de Montmagny*. Bienvenue également aux personnes qui participent aux travaux de la commission d'enquête en direct, par visioconférence, ainsi qu'à celles qui suivent nos séances sur le Web.

10

Dans un premier temps, je souhaite vérifier si les porte-parole des initiateurs de projets ont déposé de nouveaux documents depuis la dernière séance. Je vais aller voir monsieur Poulin en premier, monsieur Poulin, pour le Projet de parc éolien de Saint-Paul-de-Montminy.

15

Donc, monsieur Poulin, est-ce que vous avez déposé, soit des nouveaux documents ou des compléments d'information, là, qui étaient restés en suspens depuis la séance d'hier soir?

M. JEAN-ROBERT POULIN :

20

Effectivement. Merci, Madame la présidente. Bonjour à toute la commission. Donc oui, effectivement, on a déposé certains documents, là, en début de journée.

25

Il y a premièrement la carte de configuration avec la configuration complète, là, qui avait été présentée à l'écran, qui présente les éoliennes et la ligne, qu'on avait utilisée en complément d'une réponse à une question. Donc, ça a été déposé.

30

Il y a aussi les comparaisons... Pardon. Il y a aussi les comparaisons visuelles pour les simulations visuelles qui avaient été faites, en fait, là, au lac Gosselin, qui ont été présentées à l'écran et qui sont... qui ont aussi été déposées. Et il y a aussi une question par rapport à la position alternative Alt2 qui avait été posée. Le document qui avait été présenté à l'écran, là, était un extrait, en fait, des comptes rendus du groupe de travail qui avaient déjà été déposés, mais on a redéposé la diapo, là, qui a été présentée hier, pour fins de clarté. Donc, c'est les trois documents qui ont été déposés.

35

On avait aussi deux questions, là, qui étaient à combler. La première étant : combien d'éoliennes se trouvaient à l'intérieur, entre... En fait : pour combien d'éoliennes les pales pouvaient aller jusqu'à 5 mètres des lignes de lot, donc entre 20 et 5 mètres, suite au changement qui avait été apporté au RCI. Donc, la vérification a été faite et on parle de cinq éoliennes au total et ces distances-là varient entre 5 mètres et 16 mètres, en fait, pour toutes ces éoliennes-là.

40

La deuxième question, c'était : combien de récepteurs ou d'habitations, en fait, là, sont... pour combien d'habitations on présente un niveau simulé sonore entre 35 et 40 décibels? Pour celle-là, il y a un petit peu plus de travail de cartographie à faire, là. Nos experts sont là-dessus; on va vous revenir le plus rapidement possible.

45

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. Merci, monsieur Poulin.

50

M. JEAN-ROBERT POULIN :

Merci.

55

LA PRÉSIDENTE :

Je vais passer la parole à monsieur Kennedy pour le projet de parc éolien Forêt Domaniale.

60

M. CASEY KENNEDY :

Oui. Bonjour, Madame la présidente, Monsieur le commissaire. Merci de nous accueillir encore aujourd'hui.

65

En fait, on a déposé la version de la présentation du projet qui a été présentée hier. Celle-là qui a été déposée lundi, il y a quelques petits changements sur une diapositive, donc des statistiques qui ont été mises à jour. Donc, on a déposé la présentation qu'on a faite hier, ce matin. C'est tout.

LA PRÉSIDENTE :

70

Très bien, merci. Je vais aller du côté des personnes-ressources pour vérifier la même chose, si vous aviez déposé des nouveaux documents ou des compléments d'information qui étaient restés en suspens de la séance d'hier. Donc, on va commencer par monsieur Boucher.

75

M. VINCENT BOUCHER :

80

Oui. Bonjour, Madame la présidente, Monsieur le commissaire. On a effectivement déposé la présentation qui avait été demandée concernant les suivis de la mortalité des chiroptères et des oiseaux. Et également, on a une précision concernant une demande qui avait été basée... qui a été posée hier soir, là, concernant les mesures d'atténuation au niveau des nids de Grand Pic, en fait les sites de nidification de Grand Pic.

85

Et suite à quelques vérifications, là, on peut mentionner que c'est sous juridiction fédérale. Donc, pour toute mesure d'atténuation que l'initiateur va proposer à ce niveau-là, on va consulter Environnement et Changement climatique Canada, là, qui vont nous transmettre un avis qu'on va prendre en considération pour faire un retour auprès de l'initiateur, notamment dans la période d'acceptabilité environnementale.

90

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce qu'il y avait d'autres éléments de vérification qui étaient restés en suspens?

95

M. VINCENT BOUCHER :

Il y avait quelques autres éléments de vérification, mais on a encore besoin d'un petit peu de temps, là, pour colliger l'information. Donc, on pourra vous revenir plus tard avec ces éléments-là.

100

LA PRÉSIDENTE :

Parfait, merci beaucoup. Du côté d'Hydro-Québec, je ne crois pas qu'il y avait rien qui était resté en suspens?

M. YANNICK SCULLY :

105 Non, madame. La seule chose que je voudrais apporter c'est un correctif concernant la longueur de la ligne Hydro-Québec.

LA PRÉSIDENTE :

110 Oui.

M. YANNICK SCULLY :

115 J'ai obtenu confirmation, c'est entre 7 et 10 kilomètres qu'on m'a dit. C'est encore en étude, mais ça devrait être entre 7 et 10 kilomètres.

LA PRÉSIDENTE :

120 Très bien, merci pour le complément d'information. — Madame Labrecque?

Mme NANCY LABRECQUE :

125 Oui. Pour la MRC, c'est la liste de toutes les consultations et les avis qui sont publiés sur notre page Facebook. Donc, le document va être déposé demain, sans faute.

LA PRÉSIDENTE :

130 Merci. — Monsieur Arbour, du ministère de la Santé?

M. SIMON ARBOUR :

135 Oui, j'ai transmis la version PDF de la page Web de l'INSPQ, *Bruit des éoliennes, informations complémentaires*. C'est sur cette page-là qu'on trouve notamment le tableau 1, qui s'appelle *Équivalence entre l'énergie sonore et la perception sonore*. En fait, ce sont des valeurs que j'ai mentionnées hier, en séance, auxquelles je me référais.

Et j'attends aussi une réponse concernant la précision sur les infrasons dont on a discuté hier.

140 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Du côté des municipalités, à l'arrière, du MAPAQ, je crois qu'il n'y avait rien qui était nécessairement laissé en suspens, si je ne m'abuse. On me fait signe que non, donc je n'ai rien manqué.

145

Oui, j'irais du côté du ministère des Affaires municipales, qui sont à distance.

M. PIERRE DROUIN :

150

Oui, bonjour, Madame la présidente. Oui, nous avons déposé le lien sur le guide de l'effet des infrastructures sur la valeur foncière des propriétés, qui est un guide méthodologique sur l'élaboration d'une étude d'impact. Donc, c'est déposé depuis hier soir.

LA PRÉSIDENTE :

155

Très bien, monsieur Drouin. Merci. Ah oui, monsieur Drouin, j'en profite pour vous demander. Hier soir, votre collègue, là, nous faisait mention d'une revue de littérature qui avait été faite sur la valeur des propriétés...

160

M. PIERRE DROUIN :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

165

... les études qui ont... les différentes études qui ont été faites. Est-ce que ça serait possible de la déposer à la commission, cette revue de littérature?

170

M. PIERRE DROUIN :

J'en fais la demande puis on va vous la déposer.

175 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup.

M. PIERRE DROUIN :

180
Merci.

LA PRÉSIDENTE :

185 Donc, ça fait le tour, je crois, pour les documents déposés, les compléments d'information.

Le registre est ouvert et vous pouvez dès maintenant vous y inscrire pour venir poser vos questions. Par ailleurs, si vous avez l'intention de présenter un mémoire ou d'exprimer verbalement votre opinion en séance dans le cadre de la deuxième partie de l'audience publique, donc, qui va se tenir dès le 8 juillet prochain, vous avez jusqu'au 25 juin prochain pour vous inscrire en remplissant le formulaire *Je parle à la commission*.

190
195 Pour ce faire, il suffit d'accéder à la page des dossiers sur le site Web du BAPE. Au besoin, n'hésitez pas à demander l'aide de Rachel Sebareme, coordonnatrice du secrétariat de la commission, ou à Karine Lavoie, conseillère en communication, qui sont toutes deux situées à l'arrière de la salle.

200 Si vous souhaitez exprimer votre opinion pour chacun des projets séparément, il sera important de prendre rendez-vous avec la commission à deux reprises. Sachez que chacune des présentations aura une durée de 15 minutes. Aussi, pour ceux et celles qui auraient un bref commentaire à formuler ou une image commentée, vous devez les envoyer avant le 3 juillet prochain en remplissant le formulaire *Je transmets un commentaire* ou *Je transmets une image commentée* sur le site Web du BAPE.

205 Vous pouvez aussi exprimer verbalement votre point de vue sur les projets sans déposer
quoi que ce soit.

Maintenant, je tiens à vous rappeler quelques règles de procédure en audience publique.
Je demande aux participants et participantes d'éviter les préambules aux questions. Deux
210 questions par intervention seront permises. Par ailleurs, vous pouvez vous réinscrire au registre
pour d'autres questions au cours de la séance, si le temps le permet. On vise de compléter la
séance aujourd'hui vers 16 h 30, pour votre information.

Toutes les questions et réponses doivent m'être directement adressées. Enfin, je vous
215 rappelle qu'aucune manifestation, remarque désobligeante, propos diffamatoire, attitude
méprisante ne seront tolérés.

Je vais prendre un petit instant pour valider le registre. Donc, je vais inviter madame Nathalie
Côté à la table des intervenants/intervenantes. Le deuxième intervenant sera par téléphone, donc
220 je l'invite à se préparer dès maintenant.

Bonjour, madame Côté.

225 _____
PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme NATHALIE CÔTÉ :

230 Bonjour. Moi, ça va être assez simple, ça va être assez rapide.

LA PRÉSIDENTE :

235 Approchez-vous de votre micro, s'il vous plaît.

Mme NATHALIE CÔTÉ :

240

Oui. Vous m'entendez mal?

LA PRÉSIDENTE :

245

Oui, le son...

Mme NATHALIE CÔTÉ :

250

Je m'excuse.

LA PRÉSIDENTE :

Non, il n'y a pas de problème, ce n'est pas de votre faute, c'est l'environnement.

255

Mme NATHALIE CÔTÉ :

Donc moi, j'ai une question. J'aimerais savoir, dans le fond, quelle est l'altitude de... Bien, ma question s'adresse à Kruger. Quelle est l'altitude moyenne des éoliennes du projet de EDF par rapport, dans le fond, aux positions des éoliennes Alt2 et Alt3, qui sont situées entre le Rang 5 et le lac Boilard?

260

LA PRÉSIDENTE :

Je ne suis pas certaine d'avoir bien compris. Là, la question s'adresse pour Saint-Paul-de-Montminy?

265

Mme NATHALIE CÔTÉ :

Pour Pierre... Pierre-Luc. Ce serait Pierre-Luc.

270

LA PRÉSIDENTE :

275 Bien, je vais l'adresser, là.

Mme NATHALIE CÔTÉ :

280 Oui, c'est ça. OK.

LA PRÉSIDENTE :

285 Je vais m'occuper d'adresser la question à la bonne personne. Donc là, j'ai compris « altitude », mais j'ai compris « Alt », là. Le son, il n'est pas...

Mme NATHALIE CÔTÉ :

290 Les positions des éoliennes Alt2 et Alt3. Dans le fond, c'est les simulations qui avaient été faites...

LA PRÉSIDENTE :

295 Oui.

Mme NATHALIE CÔTÉ :

300 ... de ces éoliennes-là. Donc, de toute façon, moi, ce que j'aimerais savoir, dans le fond, c'est quoi l'altitude moyenne des éoliennes du projet de EDF, dans leur ensemble?

LA PRÉSIDENTE :

305 De Kruger.

Mme NATHALIE CÔTÉ :

EDF.

LA PRÉSIDENTE :

EDF, c'est pour Forêt Domaniale?

310

Mme NATHALIE CÔTÉ :

C'est ça. Versus les éoliennes qui étaient... qui avaient été proposées, les Alt2 et Alt3 qui sont situés entre le Rang 5 et le lac Boilard.

315

LA PRÉSIDENTE :

Donc, vous voulez savoir la différence d'altitude...

320

Mme NATHALIE CÔTÉ :

Oui, exactement.

325

LA PRÉSIDENTE :

... entre ces éoliennes-là, Alt2, Alt3, et les éoliennes d'EDF?

330

Mme NATHALIE CÔTÉ :

Oui.

335

LA PRÉSIDENTE :

Leur hauteur?

340

Mme NATHALIE CÔTÉ :

Leur hauteur.

340

LA PRÉSIDENTE :

Parfait. C'est clair maintenant, merci.

345 Donc, je vais adresser la question à monsieur Poulin, Saint-Paul-de-Montminy. Si on a besoin d'un complément d'information du côté de monsieur Kennedy, on pourra compléter par la suite.

M. JEAN-ROBERT POULIN :

350 Merci, Madame la présidente. Donc, on n'a pas en main, là, les niveaux d'altitude des positions alternatives Alt2 et Alt3 qui ont été mentionnées par madame. On va revenir avec cette information-là, là, très rapidement.

355 Pour ce qui est de l'altitude moyenne, là, du projet de Forêt Domaniale, bien entendu, on n'a pas cette donnée-là.

LA PRÉSIDENTE :

360 Très bien, on va aller compléter avec monsieur Kennedy, du côté de Forêt Domaniale.

M. CASEY KENNEDY :

365 Oui. Merci, Madame la présidente. Ça m'aurait surpris que mon confrère ait les altitudes pour nos éoliennes parce que je ne les ai pas moi non plus. Donc, je vais prendre la question en délibéré et je vais revenir avec l'altitude de nos... moyenne de nos éoliennes.

LA PRÉSIDENTE :

370 Très bien. Donc, on comprend que l'information est à venir, vous l'aurez sous peu.

Mme NATHALIE CÔTÉ :

La question est lancée. Donc, j'ai une autre question.

375 **LA PRÉSIDENTE :**

Votre deuxième question?

380 **Mme NATHALIE CÔTÉ :**

Ma deuxième question, oui. Donc, la question s'adresse toujours à l'équipe Kruger. Donc, j'aimerais savoir, dans le fond, si on déplace B5... Je m'excuse, là, j'ai un petit peu de misère à me...

385 **LA PRÉSIDENTE :**

Prenez votre temps, madame Côté.

390 **Mme NATHALIE CÔTÉ :**

Oui, c'est ça. Si on déplace B5, dans le fond, le problème, c'était à cause de... puis que ça engendre une perte de productivité de leur côté à eux, dans le fond, de combien on parle, monétairement parlant? C'est quoi l'enjeu de ça, là?

395 **LA PRÉSIDENTE :**

Hum, hum.

400 **Mme NATHALIE CÔTÉ :**

Puis, dans le fond, aussi, là, de savoir aussi un peu c'est quoi la méthode de calcul qui est effectuée pour en arriver à ce montant-là?

405 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, votre question est claire. — Donc, monsieur Poulin, je vous laisse la parole.

M. JEAN-ROBERT POULIN :

410

Oui. Merci, Madame la présidente. Donc, comme je l'expliquais hier, les pertes de production qui sont associées avec le déplacement des éoliennes, c'est... en fait, il faut prendre tout ça dans son ensemble. Donc, encore une fois, ce n'est pas une seule éolienne ou le déplacement d'une seule éolienne qui va venir changer les résultats, mais c'est un ensemble de

415

facteurs qu'il faut prendre en compte.

Ceci étant dit, pour chacune des éoliennes, bien entendu, on connaît la production individuelle de chacune de ces productions... de ces turbines-là et on peut connaître aussi l'impact du déplacement.

420

Pour ce qui est d'un impact monétaire, là, il s'agit, en fait, là, d'une information qui est confidentielle, là. C'est... Il en va des chiffres de rentabilité d'un projet qui est initié par des promoteurs privés.

425

LA PRÉSIDENTE :

Sans avoir le chiffre exact, disons, est-ce qu'on peut avoir un ordre de grandeur?

M. JEAN-ROBERT POULIN :

430

On parle de plusieurs millions de dollars.

LA PRÉSIDENTE :

435

Donc, plusieurs millions de dollars pour la rentabilité de cette éolienne-là?

M. JEAN-ROBERT POULIN :

440

Absolument. Le déplacement de cette...

LA PRÉSIDENTE :

445 Pour le déplacement.

M. JEAN-ROBERT POULIN :

450 On parle de plusieurs millions de dollars pour le déplacement de B3, qui a déjà été fait. Et on parle de plusieurs millions de dollars aussi pour le déplacement additionnel de B5. Donc, c'est l'ordre de grandeur qu'on peut donner à la commission.

LA PRÉSIDENTE :

455 On comprend qu'il y a plusieurs paramètres qui rentrent en ligne de compte, là. Madame Côté, elle faisait mention de comment vous calculez tout ça, finalement, là? Est-ce que vous pouvez nous donner un peu plus d'informations à ce sujet-là?

M. JEAN-ROBERT POULIN :

460 Oui. En fait, quand on fait une configuration de parc éolien, on vient faire ce qu'on appelle une carte des vents. Donc, on a une carte, là, qui vient modéliser les vitesses de vent à chacun des points sur la carte, et donc, on est capables, avec cette carte-là, de dire : bien, à tel emplacement, il y aurait à peu près tel régime de vent dans l'année. Et, basé sur les spécifications de production de chacune des éoliennes, quand on multiplie la courbe de puissance d'une éolienne avec les vitesses de vent, bien on arrive avec une production annuelle pour chacune des éoliennes ou chacun des emplacements, en fait.

470 Donc, on peut savoir si, en déplaçant une éolienne d'un emplacement vers un autre, quelle est la différence, en fait, de production qu'il pourrait y avoir en termes de mégawattheures produits annuellement. Et on multiplie ce chiffre de mégawattheures là par le montant, le prix de vente d'électricité qui a été cristallisé dans le contrat d'achat d'électricité avec Hydro-Québec, pour avoir un montant annuel. Et après ça, bien, on peut échelonner ce montant-là sur les 30 ans, là, de la durée de vie du projet.

475

LA PRÉSIDENTE :

Très bien, merci. — Merci, madame Côté.

480

Mme NATHALIE CÔTÉ :

Merci.

485

LA PRÉSIDENTE :

Bonne journée à vous. Donc, je vous indique par le fait même que le registre est fermé. Donc, on a le nombre d'inscriptions complet pour cet après-midi. Donc, je vais passer la parole à monsieur Richard, qui est à distance, au téléphone.

490

M. ALEXANDRE RICHARD :

Bonjour. Alexandre Richard...

495

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour, monsieur Richard.

M. ALEXANDRE RICHARD :

500

... est-ce que vous m'entendez bien?

LA PRÉSIDENTE :

505

On vous entend. « Bien », c'est relatif, mais allez-y.

M. ALEXANDRE RICHARD :

510

Excellent. Je vais y aller avec ma première question. Donc, ma première question, c'est par rapport, en fait, à une déclaration d'Hydro-Québec, là, qui a été réalisée lors d'une dernière

audience. En fait, je cite : « Si on électrifie davantage, on sera plus dépendant du service. » Ça a été cité, là, par Hydro-Québec, là, dans le cadre d'une dernière audience.

515 Donc, ma question, c'est : y a-t-il des impacts psychosociaux liés à la mise en marché d'un bloc d'énergie additionnelle?

LA PRÉSIDENTE :

520 Très bien. Monsieur Richard, on vous entendait par moment. Donc, y a-t-il des impacts psychosociaux de l'ajout d'un bloc d'électricité additionnelle? Vous voulez que j'adresse la question à Hydro-Québec, si j'ai bien compris?

M. ALEXANDRE RICHARD :

525 Oui, Hydro-Québec ou le... je crois qu'il y a un ministère de la Santé, ce soir. Peut-être Hydro-Québec et le ministère de la Santé.

LA PRÉSIDENTE :

530 Je ne vous entends pas bien, donc je vais y aller avec monsieur Scully, Hydro-Québec. Vous avez compris la question?

M. YANNICK SCULLY :

535 Madame la présidente, je crois comprendre : s'il y a des impacts psychosociaux sur l'attribution d'un bloc d'énergie?

M. JEAN-PHILIPPE ROUSSEAU :

540 Je peux répondre.

LA PRÉSIDENTE :

Je ne sais pas qui est intervenu puis qui a dit qu'il pouvait répondre.

545 **M. JEAN-PHILIPPE ROUSSEAU :**

Bien, en fait, le monsieur au téléphone fait référence à une mention que j'ai déjà dite dans le cadre d'une autre audience.

550 **LE COMMISSAIRE :**

S'il vous plaît, qui c'est qui parle?

555 **M. YANNICK SCULLY :**

Je vais donner la question à monsieur Jean-Philippe Rousseau, qui est à distance.

LA PRÉSIDENTE :

560 Ah, on a monsieur Rousseau, qui est à distance.

M. YANNICK SCULLY :

Merci.

565 **LA PRÉSIDENTE :**

Ah, c'est parfait.

570 **M. JEAN-PHILIPPE ROUSSEAU :**

Bonjour.

575 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour. Ça va être plus facile, on ne vous voyait pas à l'écran. Donc, on entendait juste une voix, on ne savait pas c'était qui qui avait pris la parole.

M. JEAN-PHILIPPE ROUSSEAU :

580

Je comprends. Je comprends. Alors, bonjour tout le monde. Jean-Philippe Rousseau, Hydro-Québec.

585

Alors, monsieur fait référence à une mention que j'ai prononcée -- je me rappelle très bien -- dans le cadre d'une audience précédente, là, mais sur un tout autre projet. En fait, pour remettre en contexte, j'avais mentionné que... Et peut-être, pour l'illustrer, je vais vous partager, en fait, une image. Donc voilà, vous me direz quand vous verrez. C'est bon?

LA PRÉSIDENTE :

590

Oui.

M. JEAN-PHILIPPE ROUSSEAU :

595

Oui? OK. Alors, au Québec, enfin, Hydro-Québec produit de l'hydroélectricité, mais n'en demeure pas moins que 50 % et même un peu plus de 50 % de toute l'énergie qui est consommée au Québec provient de sources d'énergie fossile. Alors, lorsqu'on dit ça, on pense aux transports, au chauffage des bâtiments commerciaux et institutionnels et divers procédés industriels.

600

Maintenant, si on souhaite faire la carboneutralité, c'est... donc pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050, c'est donc qu'on devra remplacer les sources d'énergie fossile par des sources d'énergie verte, donc de l'hydroélectricité, de l'éolien et un peu de solaire également.

605

Alors, dans ce contexte-là, en effet, il y aura une électrification graduellement des moyens de transport ou du chauffage des bâtiments et de procédés industriels. Alors, monsieur qui est en ligne fait référence à ça précisément. Est-ce que ça signifie, le fait qu'on est plus dépendants... en fait, moins dépendants des énergies fossiles et plus dépendants d'énergie de source verte, fait en sorte que monsieur s'interroge sur les impacts psychosociaux.

610

Dans ce cas-ci, je laisserais le soin, pour ce projet-ci, aux promoteurs de répondre s'ils ont évalué les impacts sociaux... psychosociaux. Mais ça, les projets ici, donc, s'inscrivent dans un

mouvement qui vise la décarbonation du Québec, des activités économiques du Québec et aussi à la création de richesse, là, dans le cadre du développement économique. Voilà.

615 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien. Merci, monsieur Rousseau, pour vos explications.

620 **LE COMMISSAIRE :**

Bien, on va... on pourrait poser la même question à monsieur Arbour. — Qu'est-ce que vous pensez des impacts psychosociaux liés au bloc d'électricité tel qu'on vient de nous l'expliquer, là?

625 **M. SIMON ARBOUR :**

Oui. Bonjour, Monsieur le commissaire. Bonjour, Madame la présidente. Si vous le permettez, je ferais peut-être un petit partage d'écran, j'aurais deux diapositives à présenter concernant ce sujet-là, d'une présentation. Je vais mettre ça à l'écran. Une seconde.

630 OK. Donc ça apparaît à l'écran.

635 Donc, dans le fond, pour résumer, quand on parle d'effets sociaux ou d'impacts sociaux et communautaires, ça touche à différents enjeux, différentes thématiques. Ça peut se manifester de différentes façons. Il y en a quatre qui sont résumées ici. On parle notamment d'effet au niveau du tissu social, donc un projet... Là, je vais y aller en parlant d'un projet, mais c'est certain que si on parle de l'impact global, par exemple la mise en marché ou la mise en oeuvre d'un nouveau bloc d'énergie, bien on peut penser peut-être au cumul de ces projets-là dans l'ensemble des différents projets qui sont mis en action.

640 Puis si on parle d'un projet spécifique, habituellement, ce qu'on peut noter ou ce qui peut survenir -- pas toujours, mais qui peut parfois survenir -- donc on parle d'impact au niveau du tissu social, donc par exemple, l'émergence de conflits sociaux suite à l'annonce d'un projet, une certaine polarisation dans certaines communautés qui a déjà été observée aussi. Mais parfois, aussi, on peut observer des renforcements des liens sociaux, par exemple de la mobilisation entre les

645 personnes dans un secteur qui se mobilise, par exemple, pour... s'ils ont des opinions défavorables par rapport au projet.

Au niveau de l'identité culturelle, le changement du caractère sauvage et rural en un caractère industriel ou urbain par rapport à l'arrivée d'équipements qui sont quand même importants, dans les milieux agricoles ou forestiers, ça peut créer une rupture identitaire et modifier les habitudes de vie des gens. Donc ça, ça fait partie des impacts qu'on peut mentionner.

Il y a tout ce qu'on appelle aussi la dimension psychologique, que ça, c'est beaucoup plus au niveau des individus, donc on ne parle pas de... Quand on parle d'impacts sociaux, c'est au niveau d'une communauté, alors que quand on parle de la psychologie, c'est au niveau des individus.

Ça se manifeste par rapport au stress que les gens peuvent ressentir au niveau de l'annonce d'un projet, des inquiétudes, des frustrations. Et aussi, ça peut aller jusqu'à des sentiments de perte de confiance, d'injustice et d'impuissance. Par exemple, si les gens ont des attentes ou ont des demandes puis que ce n'est pas nécessairement répondu, bien, ça peut laisser des traces au niveau des personnes comme telles.

Et il y a quand même aussi la sphère socio-économique qui est à prendre en compte. Donc, c'est certain que les projets amènent aussi des impacts, on va dire positifs, au niveau économique, dont toute la question de l'essor des emplois et des activités commerciales qui sont surtout, dans le cas des projets ici, dans la phase construction.

Par contre, des fois, quand il y a beaucoup de travailleurs qui arrivent dans le secteur, ça peut créer une certaine pression au niveau des logements ou de l'hébergement qui est disponible. Puis au niveau des effets sur le tourisme et la valeur marchande des résidences, bien ça, ça a été abordé un petit peu, mais c'est quand même mitigé, là. Les études ne sont pas nécessairement concluantes ou ne vont pas dans la même direction par rapport à ça, là.

Et si... Pour compléter, dans le fond, ce portrait-là, puis si on fait le lien un peu avec l'acceptabilité sociale, donc ce qu'on sait, c'est que par rapport aux différents projets, bien on... il y a, on va dire, une différence, une hétérogénéité des attitudes face au projet. Puis ça, ça va au-delà de ce qu'on appelle le « Pas dans ma cour ». Ce n'est pas parce que quelqu'un s'oppose à un

680 projet qu'il faut nécessairement dire tout de suite... lui mettre l'étiquette « Pas dans ma cour ». C'est vraiment par rapport, justement, à qu'est-ce que les gens, dans le fond, ont comme lien avec leur milieu. Et dépendant comment que le projet arrive, bien ça va influencer les attitudes par rapport au projet.

685 Il y a toute la question des particularités locales aussi, donc, qui sont importantes à considérer pour documenter les contextes locaux. Et ça, idéalement, ça se fait en amont des projets, c'est essentiel. L'aspect des divisions et des controverses aussi, qui peuvent surgir. Et ça, c'est accentué, notamment, s'il y a une perception de manque d'information, de consultation qui peut justement créer ou favoriser l'apparition de conflits ou de perception d'injustice.

690 Et enfin, la participation citoyenne, c'est un... ça, c'est un mécanisme qui est important puis qui doit être instauré le plus tôt possible dans les phases de planification pour prendre en compte l'ensemble des préoccupations et construire un projet socialement acceptable. Donc, plus on travaille cet aspect-là, en amont idéalement, plus on réduit les impacts sociaux.

695 Maintenant, par rapport à la question de l'ensemble des impacts sociaux des... du bloc, bien c'est certain qu'à ce moment-là, il faudrait voir par rapport à l'ensemble... aux différents projets. Certains projets ont moins d'impacts, certains projets peuvent avoir plus d'impacts. Au bout du compte, est-ce que, dans l'ensemble, on peut dire que ça a un... quels impacts sociaux ça a dans le Québec? Je ne pourrais pas, présentement, vous donner une réponse par rapport à ça. Mais
700 c'est certain que c'est... Plus un projet, dans le fond, est travaillé au niveau de l'acceptabilité sociale puis que c'est bien reçu dans les communautés, moins on va s'attendre à avoir d'impacts sociaux, en gros.

LE COMMISSAIRE :

705
710 Merci. Est-ce que, au meilleur de votre connaissance des projets que nous avons à l'étude en ce moment, est-ce que vous voyez des effets psychosociaux sur le portrait que vous venez de présenter, qui pourraient être anticipés au niveau de ces projets-là, sur lesquels on pourrait attirer l'attention des initiateurs pour s'assurer qu'on avance encore un peu plus sur la voie de l'acceptabilité sociale?

M. SIMON ARBOUR :

715 Ce que je peux vous dire là, c'est... je vais plus parler d'impression parce que je ne suis ni psychologue ni travailleur social, donc je n'aurais pas la prétention de faire des évaluations des diagnostics qui seraient en dehors de mes propres compétences. Mais c'est certain que, je veux dire, je pense que vous êtes à même de voir, par rapport aux questions que les gens... quand les gens ont des émotions, c'est certain que c'est des... On peut parler de manifestation de ça.

720 Maintenant, pour ce qui est des communautés, ça, par contre, nous, en santé publique, on a des liens, par exemple, avec des organisateurs communautaires dans les régions. C'est un peu nos oreilles sur le terrain, dans le fond, pour savoir qu'est-ce qui se passe, comment que ça réagit. Et ça, je pourrais peut-être prendre la question en délibéré pour requestionner mes collègues à la
725 Direction de la santé publique au niveau du secteur de Montmagny par rapport au projet.

À date, on n'en avait pas beaucoup entendu parler. Ça arrive à l'occasion que mes collègues organisateurs communautaires nous sollicitent ou nous signalent des situations où, par exemple, bien il y a un nouveau projet qui arrive puis que ça suscite du questionnement, des discussions dans la communauté. À date, dans le cadre des deux projets, je n'avais pas nécessairement eu de signal de ça de la part de mes collègues, mais je pourrais vous revenir et vous donner plus d'informations à ce sujet-là.

730

LE COMMISSAIRE :

735

OK, merci de le prendre en délibéré. Si on revient à la question qui a été posée par le participant à distance sur le bloc d'énergie, est-ce qu'il y a des effets psychosociaux qui sont documentés que vous pourrez partager avec nous, en ce qui concerne la production de l'énergie elle-même?

740

M. SIMON ARBOUR :

745

Bien, il y a... il faudrait que... Étant donné que les projets sont évalués à la pièce dans les différentes régions du Québec, ça me demanderait quand même peut-être un peu de travail pour peut-être justement questionner mes collègues des autres régions, peut-être voir... Puis ça dépend aussi à partir de quelle date on part ça. Est-ce qu'on part le compteur, exemple, il y a 10 ans ou il

y a 15 ans? Ou on s'intéresse aux blocs... aux derniers blocs qui ont été... à la dernière vague de projets éoliens qui sont présentement en évaluation?

750 Je pense qu'on a commencé... D'après ce que j'ai vu dans mes collègues, on a commencé à évaluer les nouveaux projets, je pense, depuis 2023, 2024, environ. Je pourrais interroger mes collègues qui ont participé à des autres audiences pour voir, eux, qu'est-ce qu'ils ont relevé. Peut-être aussi prendre connaissance des avis d'acceptabilité qui ont été émis pour voir s'il serait possible de vous fournir l'information, peut-être sous forme de tableau. Mais j'avoue que ça me
755 demanderait peut-être un peu plus de travail.

LE COMMISSAIRE :

Merci, monsieur Arbour.

760 Est-ce que, par hasard, le ministère de l'Environnement avait réfléchi un peu à la question ou a fait un retraçage au niveau des plaintes ou quelque chose comme ça? Non?

M. VINCENT BOUCHER :

765 En fait, est-ce que vous voulez dire les plaintes au niveau...

LE COMMISSAIRE :

770 S'il y a eu des plaintes par rapport à des projets éoliens qui touchent à des impacts psychosociaux et la façon dont ça a été géré?

M. VINCENT BOUCHER :

775 En fait, là, les plaintes qu'on a reçues au Ministère, au niveau des parcs éoliens, c'est surtout relié au climat sonore. Elles sont très rares, à ma connaissance, ce qu'on pourrait valider, justement. Il y avait justement une question sur les suivis pour les ondes mouvantes, enfin les plaintes pour les ondes mouvantes, hier soir. Donc, on est en cours de validation. On pourrait, en même temps, faire une validation pour l'ensemble des plaintes qui pourraient être liées au parc

780 éolien, là. C'est une évaluation qu'on pourrait faire puis vous revenir plus tard avec cette information-là, là.

LE COMMISSAIRE :

785 OK, merci. En termes d'impacts psychosociaux, peut-être qu'on va... j'irais vers le projet éolien de la Forêt Domaniale, monsieur Kennedy.

Est-ce que vous pouvez nous résumer un peu ce que vous avez trouvé, dans toute votre collecte d'information, dans votre démarche de consultation des communautés, est-ce qu'il y a eu des drapeaux rouges qui se sont levés par rapport à des potentiels impacts sociaux dont vous avez dû tenir compte? Vous partagez ça avec le citoyen qui a posé la question.

790

M. CASEY KENNEDY :

795 Oui, absolument, Monsieur le commissaire. Pendant les multiples rencontres portes ouvertes qu'on a tenues, il y a plusieurs... il y a des enjeux qui ont été soulevés. Des enjeux psychosociaux, pas nécessairement. Il n'y a pas de, comme on dit, de *flags* rouges psychosociaux qui ont été levés par rapport à notre projet, comment il intègre dans les communautés.

800 Je ne sais pas, Jérôme, si tu aurais un complément d'information pour nous présenter sur le sujet?

M. JÉRÔME DAGENAIS :

805 Bien, peut-être plus revenir sur des choses qui ont été discutées hier, là, mais le...

LA PRÉSIDENTE :

Rappelez votre nom, s'il vous plaît.

810

M. JÉRÔME DAGENAI :

815

Jérôme Dagenais, pour projet éoliennes Forêt Domaniale. Le projet est encore en phase de développement, donc les dialogues se poursuivent. On a notre comité de suivi qui a été mis en place en 2025, tel que présenté dans notre présentation hier. Donc, ça a créé un canal de communication avec différents groupes qui ont justement ce moyen-là, pour nous faire part d'enjeux psychosociaux ou autres enjeux qui pourraient arriver. Donc, c'est vraiment à travers cette plateforme-là.

820

Je tiens à soulever, aussi, dans la présentation que le ministère de la Santé nous a partagée, qu'il y a aussi des effets positifs. Les retombées économiques des projets, par exemple, c'est des effets... ces projets-là, c'est des leviers de retombées économiques assez incroyables dans les régions, pour les travailleurs, les propriétaires, les propriétaires de terrain, propriétaires de commerces de service aussi. Donc, c'est des effets psychosociaux positifs aussi, il n'y a pas juste du négatif.

825

Mais on reste à l'affût de tous ces effets-là à travers les multiples rencontres qu'on fait avec le milieu, autant de manière individuelle avec les différents groupes d'intérêts qu'avec la population en général puis le comité de suivi.

830

M. CASEY KENNEDY :

835

Si vous me permettez, pour compléter. Casey Kennedy, EDF.

Jérôme a fait allusion à notre processus de développement, mais aussi, on prend au sérieux les potentiels problèmes psychosociaux pendant... et d'autres *issues*, pendant l'opération du parc aussi, de 30 ans. Notre système de plaintes est en place, nos opérateurs sont en place au bureau local. C'est du monde local qui travaille d'un bureau qui est situé sur le site. Ils sont toujours prêts et disponibles pour accueillir du monde s'ils ont une plainte ou pour leur faire part de notre système de plaintes qu'on a en place, que ça soit par notre système ou par le biais de le comité de suivi, qui va rester en place pendant les 30 ans d'opérations.

840

845

Donc, on reste ouverts et on reste à l'affût des potentiels problèmes et de garder une belle... le canal de communication ouvert et utiliser avec le public.

LE COMMISSAIRE :

850 Merci, on va revenir un peu plus tard sur tout votre montage du système de gestion de
plaintes, mais avant, j'aimerais demander à monsieur Poulin si vous avez une réponse par rapport
à la question des effets psychosociaux?

M. JEAN-ROBERT POULIN :

855 Merci, Monsieur le commissaire. Donc effectivement, comme on l'a présenté hier, là, c'est
un projet, le projet Saint-Paul-de-Montminy, qui a fait l'objet de consultations très exhaustives
depuis 10 ans maintenant, là, qu'on est sur le terrain. Toutes les rencontres publiques qu'on a
faites, toutes les rencontres aussi avec les différents intervenants, les différentes parties prenantes,
860 c'est notre manière, en fait, de prendre le pouls et de s'assurer que le projet est bien accepté et
bien compris.

 Le groupe de travail avec les riverains aussi, en fait partie. C'est, je dirais, à travers ces
consultations-là, on n'a pas... on n'a pas recueilli d'enjeux psychosociaux. Bien entendu, il y a des
865 sensibilités qui ont été soulevées par rapport au projet et des inquiétudes, mais rien, là, qui était
spécifique aux enjeux psychosociaux.

 Je peux rajouter aussi que, de par notre expérience dans nos parcs éoliens qu'on opère en
ce moment, on a effectivement un système de gestion de plaintes qui est en place, là, pour ces
870 parcs éoliens là, et on n'a pas eu de plainte jusqu'à maintenant, là, qui était liée à des facteurs
psychosociaux.

 Je passerais la parole, si vous le voulez bien, à Michel Lagacé, là, pour un complément
d'information.

875

LA PRÉSIDENTE :

 Oui, allez-y, monsieur Lagacé. Je vous voyais manifester votre désir de prendre la parole.

880

M. MICHEL LAGACÉ :

885 Merci, Madame la présidente, Monsieur le commissaire. Je suis le président de parc éolien Viger-Denonville depuis le début de la construction en 2010 jusqu'à ce jour. Dans le cas du parc éolien Viger-Denonville, il n'y a pas de plaintes qui ont été reçues au fil des années, sauf la première année en lien avec la poussière. Et c'est derrière nous maintenant.

890 On contribue via la fête au village des Paulois et des Pauloises pour créer un sentiment de fierté par rapport à parc éolien Viger-Denonville. Avec beaucoup de succès, on soutient les initiatives locales au niveau de la Municipalité de Saint-Paul-de-la-Croix. La même chose en ce qui a trait au milieu de la communauté de Saint-Épiphane.

895 Le cas de Nicolas-Riou dans la MRC des Basques et de Rimouski-Neigette. Là aussi, j'ai été président pendant quelques années, c'est-à-dire de 2015 à aller jusqu'en 2022. Pas de plainte, sauf en ce qui a trait aux balises lumineuses. Et on avait pris un engagement devant le BAPE, en 2015, pour avoir des gradateurs. Quand la technologie a été reconnue par NAV Canada, les balises ont été... les gradateurs ont été installés à la satisfaction des populations locales. Donc, on a un souci de contribuer au mieux-être des populations locales.

900 Puis, dans le cas de Nicolas-Riou, on a souscrit, là, 250 000 \$ sur la durée du parc pour la mise en place de la Maison Martin-Matte pour répondre à des besoins particuliers de personnes qui vivent en situation de handicap. Donc, je dirais que la... il n'y a pas eu d'observation sur des altérations ou des problématiques psychosociales.

905 On occupe nos territoires, on partage les mêmes milieux de vie avec les citoyens, on a les oreilles bien ouvertes, on entend, et on n'entend pas ces préoccupations-là.

LE COMMISSAIRE :

910 Merci, monsieur Lagacé.

915

LA PRÉSIDENTE :

Merci pour vos compléments d'information. On va retourner auprès de monsieur Richard pour votre question.

920

M. ALEXANDRE RICHARD :

Oui, bonjour. C'est sûr que, pour ma première question, ça n'a pas très très bien répondu, mais bon, j'imagine qu'il va y avoir des réponses qui vont être déposées, là, par le ministère de la Santé.

925

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

930

M. ALEXANDRE RICHARD :

Cette première question-là, en fait, c'était de savoir si on était dépendant d'un service énergétique, là. C'était plus ça la question, là, mais bon. Y a-t-il des impacts psychosociaux liés à la mise en marché d'un bloc d'énergie additionnel? Je ne fais pas référence à un bloc en particulier, là, c'est juste une question d'intérêt général. Est-ce qu'on est dépendant de l'énergie? Et si le MSSS pourrait répondre pour ce (inaudible).

935

LA PRÉSIDENTE :

Bon, monsieur Richard, on comprend que votre question était plus générale pour les blocs d'énergie. Cependant, on peut comprendre, là...

940

M. ALEXANDRE RICHARD :

Oui.

945

950 **LA PRÉSIDENTE :**

... que ça peut nécessiter beaucoup de recherche, là, auprès de monsieur Arbour. On verra l'étendue que ça nécessite puis on pourra s'ajuster en fonction de son retour, là, de ses premières vérifications. Donc, je vous invite à poser votre deuxième question.

955 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

Excellent. Donc, pour ma deuxième question, là, ça va être assez facile. La référence... Ce n'est pas une question que j'ai pondue moi-même, là, elle est déjà en référence dans un autre dossier. Je vais la citer. C'est dans le dossier 389, en fait, c'est le document DQ15.

960
Donc, sur quels critères le MELCCFP s'appuie-t-il pour évaluer si l'analyse de l'initiateur sur les effets cumulatifs -- par exemple, sur son choix des composantes ou sa délimitation géographique et temporelle -- est complète et représentative de la réalité?

965 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Boucher, du ministère responsable de l'Environnement. Donc, je ne sais pas si vous avez bien compris la question, là. Parfois, moi-même, j'ai de la misère à bien capter, mais je comprends que ça concerne l'analyse des effets cumulatifs. Donc, votre méthodologie que vous utilisez pour vous assurer que c'est fait, dans le fond, selon les règles de l'art au niveau des différentes perspectives, là, temporelles et régionales et spatiales. Je vous laisse la parole.

975 **M. VINCENT BOUCHER :**

Oui, en fait, je crois avoir bien compris la question. C'est sûr que, pour les effets cumulatifs, là, chaque composante est particulière en soi, donc ce n'est pas des critères généraux qui s'appliquent pour l'ensemble des composantes qui seraient analysées par l'initiateur de projet pour leurs effets cumulatifs. Notamment, là, si on parle de climat sonore, si on veut, la composante spatiale va être plus restreinte qu'un impact sur une espèce faunique, si on veut.

980
Donc, c'est vraiment un exercice qui, aussi, implique beaucoup d'experts, justement pour chacune des composantes analysées. Donc eux, ils ont la... l'expertise, justement, d'évaluer si les

985 effets cumulatifs ont été... les effets cumulatifs choisis ont été bien faits et selon les... leurs bonnes balises.

990 Ça arrive aussi, parfois, qu'on vient redemander des questions concernant l'évaluation des effets cumulatifs, notamment sur le nombre de projets qui ont... en fait, le nombre d'activités, si on veut, qui ont été considérées, la spatialité et la temporalité également. C'est sûr que, pour une réponse claire et définitive, là, c'est dommage, mais je ne pense pas qu'on pourrait spécifier un critère à l'heure actuelle, là. C'est ce à ce niveau-là. Mais c'est évident que chaque expert qui est sollicité pour les effets cumulatifs sur leurs composantes respectives, là, ils regardent, en fait, l'analyse qui a été transmise par l'initiateur, et aussi, ils évaluent la démonstration et la justification qui a été apportée pour, eux, y déterminer, justement, les différentes composantes et les critères qu'ils ont utilisés pour évaluer chacune de ces composantes-là.

995

LA PRÉSIDENTE :

1000 Donc, je comprends qu'il n'y a pas de méthodologie universelle, c'est chacun des experts, en fonction de la composante qui est évaluée, par exemple le climat sonore, qui va déterminer quelle dimension ça doit prendre, qu'est-ce que ça doit comprendre pour voir si ça a bien été fait, mais vous n'avez pas des lignes directrices qui s'appliquent un peu à toutes les composantes, là?

M. VINCENT BOUCHER :

1005

Exactement.

LA PRÉSIDENTE :

1010

C'est un peu ça.

LE COMMISSAIRE :

1015 Mais dans ces conditions, comment est-ce que vous faites l'arbitrage? C'est quoi le référentiel, pour vous, pour attester qu'il y a une démarche qui a été bien suivie et qu'elle est de qualité pour pouvoir apporter les réponses qui pourraient vous servir à prendre une bonne décision? Comment vous faites?

M. VINCENT BOUCHER :

1020 Bien en fait, surtout, on regarde davantage la justification de la démonstration de la
méthodologie, si on veut, qui a été appliquée par l'initiateur dans son étude d'impact. Donc, il doit
justement justifier la composante qu'il avait choisie, il doit justifier également les activités qui ont
été choisies, il doit justifier la temporalité qui a été choisie, également la spatialité qui a été
également choisie, pour chacune des composantes. Et ça doit aussi être amené avec une
1025 démonstration.

Donc, encore une fois, t'sais, c'est un peu chaque expert qui détermine, selon la
composante, si cet exercice-là a été bien fait. C'est un petit peu la méthodologie qu'on a en ce
moment, là, pour chacun... l'évaluation de chacun des effets cumulatifs.

1030

LA PRÉSIDENTE :

Donc, c'est une évaluation un peu en silo en fonction des différentes composantes, il n'y a
pas d'évaluation globale, au final, de dire : bon bien, pour un tel projet, pour l'ensemble des
1035 composantes, c'est le portrait, c'est ça? Cet exercice-là, il n'est pas vraiment fait, c'est ça que je
comprends?

M. VINCENT BOUCHER :

1040 Non, exactement, en fait, là. Parce que ça serait aussi plutôt difficile, là, pour... d'avoir trouvé
les critères généraux pour l'ensemble des composantes, là. Comme je vous mentionnais plus tôt,
il y a certaines composantes qui ne sont pas nécessairement affectées de la même façon, tout
dépendamment de l'ampleur de cette composante-là. Notamment le climat sonore, comme je
mentionnais plus tôt, c'est plus un impact local, si on veut, parce que c'est un seul récepteur
1045 sensible qui est affecté... En fait, les directives qu'on a pour évaluer le climat sonore, c'est par
récepteur sensible, donc c'est vraiment évalué sur l'impact cumulatif qu'il y aurait à ce récepteur
sensible là, et les projets en soi n'ont pas, si on veut, des amplitudes pour l'impact sonore, si on veut
prendre cet exemple-là.

1050

LE COMMISSAIRE :

1055 Non, c'est tout pour moi, c'est bon. Juste, je voulais attirer l'attention de Madame la
présidente. Je ne sais pas si j'ai bien vu, mais c'est comme si monsieur Guay demandait la parole,
c'est ça?

M. JEAN-FRANÇOIS GUAY :

1060 Non, je m'excuse, j'abandonne mon droit de parole.

LE COMMISSAIRE :

1065 Ah OK, d'accord. Merci. Alors, toutes mes excuses, c'était beau.

LA PRÉSIDENTE :

1070 Peut-être juste pour terminer le portrait pour les effets cumulatifs, à ce stade-ci de votre
évaluation, monsieur Boucher, pour Forêt Domaniale, est-ce qu'il y a des préoccupations qui sont
soulevées par rapport à cet aspect-là d'analyse des effets cumulatifs?

M. VINCENT BOUCHER :

1075 En fait, pour le projet de Forêt Domaniale, on n'a pas d'écho à ce qu'il y ait des aspects à
revoir. Mais comme j'ai mentionné hier soir, là, notamment avec la nouvelle... si on veut, le
nouveau... l'évaluation, en fait, qui se fait maintenant plutôt en parallèle plutôt que distancé, comme
c'était originalement, ça se pourrait qu'on ait des questions supplémentaires pour faire la mise à
jour des effets cumulatifs, là, en considérant que le projet de Saint-Paul-de-Montminy va être
construit sensiblement en même temps, maintenant, là.

1080

LA PRÉSIDENTE :

1085 Très bien, merci. — Est-ce que monsieur Garant a un complément à ajouter?

M. YVES GARANT :

1090 Bien, je pourrais... Yves Garant, ministère de l'Environnement. Je pourrais peut-être ajouter peut-être les composantes valorisées qui ont été regardées du côté de Saint-Paul-de-Montminy. Je pense qu'on en a fait allusion un peu hier, mais juste pour donner quelques exemples de ce qui a été regardé comme composante valorisée.

1095 On a la végétation, les habitats, les oiseaux ou les chiroptères, tout le contexte socio-économique. Peut-être un point aussi, c'est par rapport au transport et circulation, vu que c'est une région touristique. On a quand même questionné, par le biais de nos experts, là, le MTMD entre autres. Ils ont demandé des mesures d'atténuation particulière ou des engagements si jamais il y avait des problèmes avec le trafic, la circulation, l'horaire de travail.

1100 Ça fait que c'est le genre de choses qu'on a faites. On sait qu'il va y avoir deux projets qui vont être construits, peut-être pratiquement en même temps, sur des petites routes régionales, des routes de campagne aussi. Ça fait que c'est le genre de choses que les experts ont soulevées. Vincent a parlé beaucoup de la justification. Il y a tout le volet des mesures d'atténuation aussi qui sont demandées à l'initiateur, à ce moment-là.

1105 **LA PRÉSIDENTE :**

1110 Merci pour votre complément d'information. Ça me fait penser qu'on avait quand même une question par rapport à ça, le fait que les deux projets aient un échéancier quand même similaire et que, pour la période de construction, ils avaient l'intention de prendre des routes en commun, dont la 283, on voulait voir au niveau régional, au niveau de la MRC et des municipalités, si vous avez des préoccupations par rapport à cet aspect-là, si vous voyez des enjeux, là, par rapport au fait d'utiliser des routes en commun pendant la période de construction. — Madame Labrecque, si vous voulez commencer?

1115 **Mme NANCY LABRECQUE :**

Oui. C'est sûr et certain que l'objectif est d'optimiser le transport déjà existant. Puis dans les... On sait que les promoteurs, aussi, dans les documents qu'ils ont déposés, ont une très grande préoccupation par rapport à cet élément-là. Donc nous, c'est sûr et certain que l'objectif est de faire

1120 en sorte que ça ait le moins d'impact possible pour le milieu. Je ne sais pas si tu aurais des éléments à ajouter?

M. DANIEL RACINE :

1125 C'est sûr que... Daniel Racine, MRC de Montmagny. C'est sûr que la route 283, bien c'est une route en... qui monte en montagne. Ça fait que peut-être il va y avoir... il devra y avoir une attention particulière aux heures où cette circulation-là de transport de pales, supposons, d'éoliennes, pour éviter, là, peut-être qu'il y ait des gens qui soient pris longtemps à monter. Parce qu'il y a quand même une bonne montée de 10 kilomètres.

1130 Ça fait que je pense que ça va être une préoccupation, là, que pour... en comité de suivi, il faudra voir avec les entrepreneurs, là, voir un petit peu à quel moment il y aura ces convois-là pour... ou de quelle manière les convois vont être exploités pour éviter que, pendant 10... je ne sais pas, moi, 8 kilomètres, qu'on soit derrière le convoi, là. Ça fait que... Lorsqu'il y a beaucoup de circulation, là, comme pour les travailleurs le matin et pour le retour, le soir.

1135

LA PRÉSIDENTE :

1140 Donc, vous voyez un peu ces échanges-là au sein du comité de liaison, c'est-tu ça que j'ai compris?

M. DANIEL RACINE :

1145 Bien moi, en tout cas, personnellement, je pense que c'est... Pour avoir vu dans le parc Saint-Philémon, les transports comme ça, ça avait été une notion qui avait été abordée via le comité de suivi.

Mme NANCY LABRECQUE :

1150 Puis j'ajouterais -- Nancy Labrecque -- le comité de maximation... voyons, maxi...

LA PRÉSIDENTE :

1155

Maximisation.

Mme NANCY LABRECQUE :

1160

C'est ça, pour les retombées du milieu. C'est sûr et certain que nous, on a eu une première rencontre. On est en attente... avec les promoteurs. On est en attente des entrepreneurs qui vont être choisis par chacun des projets pour justement avoir plus de discussions sur les impacts qu'il peut y avoir puis ce genre d'éléments là à tenir en compte aussi, là.

1165

LA PRÉSIDENTE :

Ce comité-là de maximisation... je... je me suis fait contaminer par la prononciation. Il est en place depuis quel moment puis est-ce que c'est en lien avec les deux projets?

1170

Mme NANCY LABRECQUE :

1175

Oui, les deux projets. On a rencontré chacun des promoteurs. Les rencontres ont eu lieu au mois de mai. Nous, on a déjà fourni des listes de gens intéressés ou d'entreprises intéressées à travailler, et puis on travaille aussi avec le CLD de la MRC de Montmagny et la Chambre de commerce. Et puis, l'objectif est de pouvoir avoir la séquence de déploiement pour justement essayer de minimiser les impacts puis d'être facilitants aussi pour et la population et les promoteurs, pour pouvoir faire les travaux.

LA PRÉSIDENTE :

1180

Puis est-ce que vous avez des comptes rendus de ces rencontres-là qui ont eu lieu...

Mme NANCY LABRECQUE :

1185

Non, on a eu...

LA PRÉSIDENTE :

1190 ... de ce comité de travail là?

Mme NANCY LABRECQUE :

1195 Non, on a eu... pour les prochaines réunions, oui. Là, c'était la mise en place. On a fourni les listes, on a fait des publications, aussi, pour interpeller d'autres promoteurs ou d'autres entreprises qu'on n'aurait pas ciblées puis qui auraient de l'intérêt à pouvoir travailler, offrir leurs services. Mais pour les prochaines rencontres, il y aura des procès-verbaux en bonne et due forme. Mais on peut fournir les dates et qui étaient présents lors de ces rencontres-là.

1200 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, j'apprécierais, s'il vous plaît.

Mme NANCY LABRECQUE :

1205 Parfait.

LA PRÉSIDENTE :

1210 Merci. Donc, on va compléter la tournée des municipalités de la Ville de Montmagny pour voir les préoccupations au niveau du transport à venir. Donc, j'irais avec la municipalité de Cap-Saint-Ignace.

M. GILLES GUIMONT :

1215 Oui, Gilles Guimont, Cap-Saint-Ignace. Madame la présidente, Monsieur le commissaire. Pour ce qui est des transports sur notre municipalité, nous avons deux routes primaires, là, qui est la route l'Espérance et la route à Collin qui ne sont pas accentuées au transport. Donc, le principal transport va être, là, sur... tel que mentionné par monsieur Racine, la route 283 qui va donner accès
1220 à la route Rexfor, puis après, sur notre territoire.

LA PRÉSIDENTE :

Très bien, merci. J'irais avec Notre-Dame-du-Rosaire.

1225

M. GERVAIS LANDRY :

Oui, bonjour, Madame la présidente, Monsieur le commissaire. Pour ce qui est de la municipalité, c'est certain que nous, on va avoir seulement qu'un projet qui va passer dans la municipalité comme telle. L'autre projet Domaniale va bifurquer vers le chemin de Rexfor.

1230

Ça fait que c'est sûr que ça va créer peut-être certaines contraintes, mais on est quand même habitués d'avoir des transporteurs de bois puis on vit cette problématique-là, là, qui n'est quand même pas une problématique majeure, mais c'est sûr et certain qu'il va y avoir une adaptation à faire avec les heures pour optimiser. Nous autres, on a beaucoup, mettons, des séquences à toutes les demi-heures, que les gens vont travailler à Montmagny en descendant, puis remonte le soir, aussi, à certaines heures. Ça fait qu'il faudrait éviter les heures d'affluent qu'il y a plus de transport de personnel, là, qui travaille à Montmagny et les environs.

1235

LA PRÉSIDENTE :

Merci. La Ville de Montmagny?

1240

M. FÉLIX MICHAUD :

Bonjour, Madame la présidente, Monsieur le commissaire. Du côté de la Ville de Montmagny se trouve, sur le territoire de Cap-Saint-Ignace, la source d'approvisionnement d'eau potable de la Ville, qui est le lac Morigeau qui s'écoule dans la rivière des Perdrix pour mener 10 kilomètres plus au nord, à l'usine de traitement de l'eau qui est située également à Cap-Saint-Ignace.

1245

1250

La Ville a déjà fait valoir ses enjeux auprès de Pesca, le consultant d'EDF, pour la question des chemins existants à améliorer, dont certains segments de la route à Collin et des chemins forestiers qui sont des sections de nouveaux chemins pour se rendre au site des éoliennes. Certains de ces nouveaux chemins là sont dans le bassin versant du lac Morigeau, donc nos enjeux sont à l'effet de ne pas limiter le débit d'eau dans la rivière des Perdrix.

1255

En alimentation d'eau, c'est 4 500 mètres cubes par jour qu'on consomme en moyenne, qu'on traite à l'usine de traitement de l'eau. Et on veut s'assurer, aussi, de limiter les sédiments à retravailler ces chemins-là, à proximité de ces cours d'eau là ou du lac Morigeau.

1260 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci pour le complément d'information. La Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy?

1265 **Mme CLAUDETTE AUBÉ :**

Bonjour, Madame la présidente, Monsieur le commissaire. Claudette Aubé.

1270 Pour les routes, on est comme un petit peu dans la même situation que Notre-Dame-du-Rosaire, sauf que la plus grande partie, c'est... on a la route 283, combinée à la route 216 en partie. Il va y avoir aussi des rangs municipaux qui vont être utilisés.

1275 Par contre, on a la... comme la confirmation, l'assurance, là, que les rangs seront mis en état, après l'utilisation. Et on a aussi la confirmation que le... il va y avoir une attention pour le déplacement des usagers. Il va y avoir aussi des chemins qui existent déjà, des chemins de propriétaires particuliers qui vont être utilisés.

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup. Pour terminer, Sainte-Apolline-de-Patton.

1280 **Mme SONIA GAGNÉ :**

1285 Bonjour, Madame la présidente. Bonjour, Monsieur le commissaire. Nous, dans le fond, on va avoir la 283 qui va être sollicitée. En fait, c'est les mêmes enjeux que mes collègues. Nous, on va maximiser aussi et travailler le transport en commun avec la Ville de Montmagny. Puis on a un transport aussi en commun qu'on va essayer de maximiser, pour éviter les impacts sur notre population.

1290 Puis je suis aussi sur le comité de suivi du projet Forêt Domaniale, ça fait qu'on va travailler, là, en comité de suivi, cet enjeu, là, pour que ce soit le moins dommageable possible pour notre population.

LA PRÉSIDENTE :

1295 Merci.

LE COMMISSAIRE :

1300 Oui. J'aimerais quand même, si on reste dans cette rubrique de transport et de travaux, quelque chose que je n'ai pas très bien saisi encore dans les documents présentés par la Forêt Domaniale, donc je m'adresse à monsieur Kennedy.

1305 Vous avez indiqué que les travaux et la circulation sont prévus aux heures de jour, donc de 7 h à 19 h, et qu'en aucun cas, vous ne travaillez pas de nuit. Mais ce n'est pas clair pour moi. Est-ce que vous travaillez tous les jours, du lundi au dimanche ou... Est-ce que vous pouvez nous préciser un peu ça, si vous travaillez tous les jours de la semaine et si vous prévoyez des impacts potentiels pour les jours de fin de semaine?

M. CASEY KENNEDY :

1310 Oui, bien compris, Monsieur le commissaire. Notre horaire de travail typique pendant les constructions, c'est cinq jours/semaine, donc du lundi au vendredi, qui n'inclut pas les fins de semaine. À moins de cas d'urgence d'échéancier qui ferait en sorte qu'on devrait travailler pour rattraper du temps. Mais non, typiquement, nos travaux vont se faire pendant la semaine, là, du lundi au vendredi, dans les heures telles que décrites.

LE COMMISSAIRE :

1320 OK. Voilà qui est clair, merci. J'aimerais aller du côté de madame Labrecque, oui, de la MRC. Vous avez parlé tantôt du comité de maximisation. C'est bien ça? Est-ce que c'est le même comité que le comité de liaison ou c'est un autre comité?

Mme NANCY LABRECQUE :

1325 Non, c'est un comité différent. C'est vraiment un comité surtout axé sur les retombées économiques du milieu, donc de bien préparer le milieu à pouvoir répondre à tout ce qui est hébergement, restauration, et caetera. Mais c'est sûr et certain qu'on a quand même un objectif à ce que ça soit positif et que, s'il y a d'autres enjeux, bien que la personne... le milieu puisse travailler en collaboration, là.

1330 Mais principalement, c'est axé sur les retombées, mais les aspects transport aussi vont être pris en considération, l'hébergement, restauration.

LE COMMISSAIRE :

1335 OK. Donc, quand on considère que la création d'à peu près 250 emplois pendant la construction, pour chacun des projets -- donc ça fait quelque chose comme 500 emplois -- c'est la question dont ce comité-là discute actuellement, c'est ça?

1340 **Mme NANCY LABRECQUE :**

Oui.

LE COMMISSAIRE :

1345 OK. Alors, est-ce que le comité a réfléchi à la disponibilité de cette main-d'oeuvre-là? On est quand même dans une conjoncture où il semblerait qu'il y a pas mal de problèmes pour mobiliser des gens pour travailler. Est-ce qu'il y a de la disponibilité, le bassin permet de mobiliser autant de monde pour travailler au même moment, puisque les deux projets vont être construits à peu près dans la même période?

1350

Mme NANCY LABRECQUE :

1355 Ça, l'Alliance pourra répondre. Mais de notre côté, nous, l'objectif est vraiment de mettre tous les moyens en place pour être capable de répondre à cet apport-là.

1360 C'est sûr et certain que les promoteurs vont engager leur entrepreneur général. Donc nous, on va travailler avec eux. On va être saisis de ces besoins-là, mais l'Alliance aussi va être en renfort parce que c'est aussi leur expertise. Ils nous ont fourni aussi des MRC à contacter qui ont eu cet enjeu-là, pour s'assurer que nous, on soit le plus prêts possible à pouvoir répondre à cette... à desservir les travailleurs que les promoteurs vont avoir embauchés. Ça fait que peut-être l'Alliance, on vous céderait la parole.

1365 **LA PRÉSIDENTE :**

Bien peut-être, madame Labrecque, là, juste avant d'aller plus loin, si on va plus loin. Au niveau de la capacité d'hébergement... Je comprends que la disponibilité de la main-d'oeuvre, les initiateurs vont contribuer à la recherche de tout ça, mais au niveau de la capacité régionale au niveau d'hébergement, est-ce qu'il pourrait y avoir un enjeu par rapport à ça?

1370 **Mme NANCY LABRECQUE :**

1375 Oui, mais c'est le but du comité de vraiment travailler ça va être quoi les besoins. Et puis nous, dès que les promoteurs... pas les promoteurs, mais les entrepreneurs généraux vont être embauchés, on a demandé de rapidement pouvoir avoir leur ligne de temps sur à quel moment ils vont avoir besoin de tel type d'hébergement par rapport... Parce que là, on double, là, il y a deux projets. Donc, on est très sensibles à toute cette logistique-là qui va devoir être faite.

1380 Et c'est pour ça que la MRC travaille avec son CLD, travaille avec la Chambre de commerce, puis évidemment, on va travailler avec les municipalités aussi. Parce que l'objectif ce soit que le milieu soit en mesure de répondre le plus possible à toute cette demande-là pour maximiser, justement, les retombées économiques.

1385 **LA PRÉSIDENTE :**

1390 Merci, madame Labrecque. — Alors donc, monsieur Richard, je vous remercie pour votre deuxième question. On est déjà rendus un peu plus loin, donc je vous souhaite une belle après-midi.

LE COMMISSAIRE :

On va finir avec la main-d'oeuvre locale. Je vais solliciter monsieur Poulin... messieurs Poulin et Lagacé.

1395

M. JEAN-ROBERT POULIN :

Donc oui, merci, Monsieur le commissaire. Je suis désolé, là, je pensais qu'on passait à un autre sujet, je voulais amener un complément d'information. Mais peu importe. Juste pour ce qui est, justement, du comité de maximisation des retombées économiques, là, comme madame Labrecque y fait référence, peut-être donner un petit peu plus d'explications, là, sur comment est-ce que ça peut fonctionner puis ça peut se mettre en oeuvre, là, tout ça.

1400

On a, comme madame Labrecque le disait... En fait, nous, de notre côté, on n'a pas encore choisi l'entrepreneur général qui va être responsable de faire les travaux. C'est sûr que c'est la responsabilité de l'entrepreneur général de s'assurer qu'il a une main-d'oeuvre suffisante pour compléter les travaux.

1405

Ceci étant dit, sur le site Internet, nous, du projet Saint-Paul-de-Montminy, il y a un registre, en fait, là, qui est ouvert à tout le public, et c'est un registre des entreprises locales qui peuvent s'y inscrire, en fait, et présenter leurs services et les biens qu'ils peuvent fournir pour le projet, lors de la construction et de l'opération. Et c'est le même type, en fait, là, de registre qui a été mis en place avec la MRC, pour compléter un peu, là, le pool et le bassin d'entreprises qui pourraient potentiellement offrir des services ou des biens au projet.

1410

1415

Dans le cadre des ententes qui seront signées avec l'entrepreneur général à venir, il y a des incitatifs et des obligations, même, de la part de ces entrepreneurs généraux là, à utiliser, à expertise et coût égal, bien entendu, la main-d'oeuvre locale. Et le registre de toutes les entreprises qui nous auront été fournies de par notre site Internet et par le comité de maximisation des retombées est fourni à l'entrepreneur général aussi, pour que lui ait en main toute l'information et puisse aller piger, là, dans ce bassin-là, pour se fournir localement le plus possible.

1420

1425 **LE COMMISSAIRE :**

C'est bon. Monsieur... Oui.

1430 **M. MICHEL LAGACÉ :**

Peut-être en complément, Monsieur le commissaire. Peut-être courtement, c'est ça que vous voulez me dire?

1435 **LA PRÉSIDENTE :**

Non, juste rappeler votre nom...

M. MICHEL LAGACÉ :

1440 Ah, excusez.

LA PRÉSIDENTE :

... pour les fins de la sténotypie.

1445 **M. MICHEL LAGACÉ :**

Michel Lagacé, président de l'Alliance de l'énergie de l'Est.

1450 **LA PRÉSIDENTE,**

Merci.

1455 **M. MICHEL LAGACÉ :**

Monsieur le commissaire, Madame la présidente. Dans le fond, dans ce qui doit se vivre dans Saint-Paul-de-Montminy, Forêt Domaniale, c'est un peu ce qui a été mis en place dans le passé dans le cas du projet éolien Viger-Denonville, un projet de 62 M\$. On a mis en place un

1460 comité de maximisation pour aller chercher... -- puis, à l'époque, c'est récent, là, on parle de 2010, 2011, 2012 -- un comité de maximisation avec le Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup. On a donné aux promoteurs un bottin de service à la... au fait qu'on avait sollicité l'ensemble des entrepreneurs du territoire de la MRC de Rivière-du-Loup. Donc, 5.5 millions de retombées économiques.

1465 Dans le cas de Nicolas-Riou, on parle d'un projet de 400 millions, le CLD de la région des Basques et la SOPER de la région de Rimouski-Neigette se sont mis ensemble pour mettre en place un bottin de service. Là aussi, il y avait des préoccupations, notamment sur l'hébergement. On parle de coût de projet de 400 millions, des retombées économiques locales évaluées à 50, 55 millions. Et la... on fait la même chose dans les projets de Madawaska et aussi Pohénégamook–
1470 Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk 1. On travaille avec un comité de maximisation, avec les territoires de MRC, avec la première nation Wolastoqiyik Wahsipekuk pour effectivement favoriser un maximum de retombée économique.

1475 Et, dans le cas de l'hébergement, dans le... vous savez, les premières années, là, la première année, c'est souvent de fois l'ingénierie civile, c'est davantage des locaux et, lorsqu'on parle de l'érection des tours, des turbines, c'est des grutiers, c'est des métiers spécialisés, c'est davantage des externes. Donc, à ce moment-là, bien je dirais qu'on a une préoccupation.

1480 Puis dans le cas de Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk, pour ne pas être en compétition avec les logements réguliers, bien on a sollicité, de la part des secteurs de villégiature qui sont nombreux à proximité du projet, de voir s'ils avaient de l'intérêt à fournir du logement pour des travailleurs de l'extérieur.

1485 Ça fait que, pour l'instant, ça chemine très bien. Puis dans ce cas-là, on parle d'un coût de projet de 1 100 000 000. C'est 110 millions qui sont évalués en retombées économiques locales. Dans le cas de... des projets, là, il y en a un qui est évalué à 600 millions. Donc, on parle de Forêt Domaniale; 550 millions dans le cas du projet Saint-Paul-de-Montminy. Bien, c'est... à 10 %, c'est 115 M\$ en retombées économiques locales. Donc, c'est extrêmement intéressant.

1490 C'est pour ça que les MRC travaillent de façon très étroite avec les organismes de développement économique, l'entrepreneur général, pour s'assurer qu'il y ait un maximum de retombées économiques à la hauteur des communautés.

LE COMMISSAIRE :

1495 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1500 Monsieur Kennedy, est-ce que vous aviez un complément d'information à ajouter par rapport à cet aspect-là?

M. CASEY KENNEDY :

1505 Oui, Madame la présidente, merci. (Inaudible) complément à rajouter. Notre procédure et processus est similaire à celle-là que Kruger a définie et on travaille dans le projet de Madawaska, c'est un projet qu'on est promoteur avec Hydro-Québec et l'Alliance de l'Est, qu'on travaille avec le promoteur de PPAW1 qui a été nommé par monsieur Lagacé. Donc, c'est une procédure qu'on a prise dans notre projet Nicolas-Riou aussi.

1510 C'est une procédure qu'on prend dans tous nos projets de construction, de travailler avec les instances locales, soit gouvernementales ou économiques, pour s'assurer d'avoir une bonne compréhension et une bonne lecture des services locaux et non seulement pour la période de construction, mais aussi pour la période d'opération du projet pour les 30 ans qu'on va être voisins dans les territoires, de s'assurer qu'on utilise des services locaux pour tout ce qui peut être proposé aux locaux, que ça soit du déneigement, des services d'hébergement, des services de restauration, pour assurer une bonne opération de nos parcs aussi.

1515 Donc, non seulement est-ce qu'on va voir cette bonification d'économie locale pendant la période de construction, mais aussi pendant la période d'opération.

1520

LA PRÉSIDENTE :

1525 Merci. On avait demandé, là, une présentation sur l'aspect partenariat et retombées économiques. On pourra y revenir un peu plus tard, ça nous intéresse de voir cette présentation-là, mais je vais aller vers la prochaine citoyenne qui est inscrite au registre pour entendre ses questions. Donc, je vais appeler madame Cloutier, Gisèle Cloutier, à la table des intervenants.

M. JEAN-ROBERT POULIN :

Madame la présidente, je m'excuse.

1530

LA PRÉSIDENTE :

Oui?

1535

M. JEAN-ROBERT POULIN :

Pendant que madame Cloutier s'installe...

LA PRÉSIDENTE :

1540

Oui.

M. JEAN-ROBERT POULIN :

1545

... juste un complément d'information à la question de madame Côté, là, qui a été posée un petit peu plus tôt.

Donc, pour l'altitude des positions alternatives Alt2 et Alt3, ce sont les positions alternatives qui avaient été identifiées, en fait, là, dans la première configuration qui est au Chapitre 1 de l'étude d'impact. Et l'altitude de ces éoliennes-là... pardon, de ces positions-là est à 565 mètres et 570 mètres, respectivement.

1550

LA PRÉSIDENTE :

1555

Très bien, merci. Monsieur Kennedy, je crois qu'il a également la réponse de son côté.

M. CASEY KENNEDY :

Oui, j'ai le même complément d'information. Merci, Madame la présidente. Donc, en moyenne, nos éoliennes se situent à 400 et 450 mètres d'altitude. Donc, la totalité entre 330 et 450,

1560

mais surtout la majorité entre 400 et 450.

LA PRÉSIDENTE :

1565 Merci pour vos compléments d'information.

M. CASEY KENNEDY :

1570 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Donc, je vais aller vers madame Cloutier. Bonjour, madame Cloutier.

1575 **Mme GISÈLE CLOUTIER :**

1580 (Inaudible) résidente du lac Jally depuis 1962 et membre de la nation Wendat. Kruger a mentionné avoir fait un sondage avec un pourcentage de 83 % des gens qui étaient favorables au projet. Ma question : nous voudrions savoir la méthode utilisée pour ce sondage ainsi que l'échantillonnage et les personnes consultées. Nous aimerions aussi avoir une copie de ce sondage, car aucun riverain du lac Jally présent aux séances d'information n'en a entendu parler.

LA PRÉSIDENTE :

1585 Bien. Merci, madame Cloutier, pour votre question qui est très claire. Je vais passer la parole à monsieur Poulin.

M. JEAN-ROBERT POULIN :

1590 Merci, Madame la présidente. Donc, le sondage qui a été utilisé, c'est un sondage d'une seule page, là, qui est très très court. En fait, on avait des copies papier de ce sondage-là à toutes les rencontres publiques qui ont été organisées, donc aux six rencontres publiques qui ont été faites. Les populations en étaient... ou les participants, je dirais, là, aux rencontres publiques, en

1595 étaient informés durant la... juste au début de la présentation, en fait, là, comme de quoi il y avait un sondage qui pouvait être rempli à la sortie.

Et en fait, ces sondages-là ont été remplis par, si je me souviens bien, à peu près une centaine de personnes au cours des six rencontres publiques, là, qui ont eu lieu sur le territoire. Et c'est de là qu'on tire, en fait, là, notre pourcentage de 83 %.

1600

LA PRÉSIDENTE :

Bien, je comprends qu'il n'y a pas nécessairement de méthodologie, là. C'est une feuille avec un sondage...

1605

M. JEAN-ROBERT POULIN :

C'est une feuille, exactement.

1610

LA PRÉSIDENTE :

... pour les six rencontres publiques. Vous recueillez ça puis vous faites une moyenne qui est arrivée à 83 %?

1615

M. JEAN-ROBERT POULIN :

Exactement.

1620

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous avez les copies de ce sondage-là, qu'on pourrait...

1625

M. JEAN-ROBERT POULIN :

On pourra vous déposer...

LA PRÉSIDENTE :

1630 ... que vous pourriez déposer à la commission?

M. JEAN-ROBERT POULIN :

1635 On pourra vous déposer au moins une copie type, là, puis je pourrais voir si on peut déposer les copies qui ont été remplies, là, spécifiquement.

LA PRÉSIDENTE :

1640 Très bien, merci. Juste pour compléter, j'irais du côté de monsieur Arbour du ministère de la Santé.

Est-ce qu'il y a des grandes lignes directrices ou des bonnes pratiques en termes de sondage pour évaluer l'appréciation des gens? Est-ce que vous avez de l'information là-dessus?

1645 **M. SIMON ARBOUR :**

1650 Je pense qu'il va falloir que je prenne la question en délibéré, mais c'est certain que les sondages sont... Les sondages faits lors des consultations, ça peut être une façon de... ça peut donner une certaine idée, une certaine mesure d'acceptation sociale, mais on ne peut pas nécessairement considérer que c'est complet dans le sens que, quand on parle d'acceptation sociale, on parle quand même... ici, on parle d'une communauté. On ne parle pas nécessairement d'aller jusqu'à aller en référendum au niveau de notre communauté ou faire un sondage global, mais c'est ça.

1655 Il faut peut-être être capable d'avoir un outil qui mesure le mieux possible, dans le fond, qu'est-ce que... quelle est l'opinion d'une communauté face à un projet. Puis des fois, ça peut être bon, aussi, d'y aller... Au niveau de certains secteurs, c'est certain que, des fois, à l'intérieur d'une communauté, il peut y avoir une partie de la communauté qui peut être très en faveur du projet, puis d'autres parties de la communauté qui est moins en faveur, là. Donc... Mais je n'ai pas
1660 nécessairement de méthode comme telle à suggérer ou que nous-mêmes, on recommande par rapport à ça. Mais c'est d'essayer de faire le mieux possible, dans le fond.

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. Merci.

1665

M. JEAN-ROBERT POULIN :

Madame la présidente, si vous le permettez...

1670

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

M. JEAN-ROBERT POULIN :

1675

... juste quelques précisions par rapport à ça.

LA PRÉSIDENTE :

1680

Oui.

M. JEAN-ROBERT POULIN :

1685

Donc, j'ai mon équipe qui me corrige, là. En fait, là, c'est lors des quatre dernières rencontres publiques que ces sondages-là ont été utilisés, et non pas durant les six rencontres publiques. Donc, je m'en excuse, là. C'est depuis février 2024, en fait, là, qu'on a...

LA PRÉSIDENTE :

1690

Février 2024?

M. JEAN-ROBERT POULIN :

1695

Oui, absolument. Donc c'est...

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous pouvez juste nous rappeler les dates de ces rencontres-là, juste pour nous...

1700

M. JEAN-ROBERT POULIN :

Oui, je pourrai vous... je pourrai vous les fournir, là, ce ne sera pas bien long.

1705

Et comme le disait monsieur Arbour, là, on est bien conscients, là, qu'un résultat de sondage de 83 %, ça ne veut pas dire qu'il y a 83 % d'acceptabilité sociale sur un site de projet, là. C'est une des métriques qu'on utilise pour essayer d'avoir un pouls par rapport à l'opinion de la population sur un projet en particulier.

1710

Je vais passer la parole à mon collègue Gilles Côté, là, pour compléter.

M. GILLES CÔTÉ :

Je voudrais juste préciser que quand j'ai parlé de ce sondage-là hier...

1715

LE COMMISSAIRE :

Votre nom, s'il vous plaît?

1720

M. GILLES CÔTÉ :

Je voudrais juste préciser que quand j'ai parlé de ce sondage-là hier, j'ai bien mentionné que ce n'était pas un sondage scientifique. C'était dirigé aux personnes qui participaient aux rencontres publiques et, notamment, nous, ça nous permet de savoir si les gens sont satisfaits des rencontres qui ont lieu et s'ils ont d'autres sujets qu'ils voudraient qu'on aborde. Mais en même temps, ça nous donne une idée de ce que les participants pensent du projet, comment ils reçoivent les informations.

1725

1730

Il y a des sondages qui sont plus standard qui sont faits à la suite de la construction des parcs éoliens. C'est une exigence du ministère de l'Environnement, ça fait partie du décret et on procède, à ce moment-là, à des sondages qui sont des sondages qui suivent des règles plus précises.

LA PRÉSIDENTE :

1735

Très bien. Merci, monsieur Côté.

LE COMMISSAIRE :

1740

Donc, c'est quoi, c'est comme un mini sondage de... on va dire, une mini enquête de satisfaction, c'est cela?

M. GILLES CÔTÉ :

1745

On peut le voir comme ça.

LE COMMISSAIRE :

1750

Vous avez fait une extrapolation pour déduire qu'il y a une acceptabilité de la...

M. GILLES CÔTÉ :

1755

Ça nous permet de voir comment les gens ont reçu les messages qu'on a livrés, s'ils sont satisfaits de l'information qu'ils ont reçue. Et ils peuvent nous suggérer aussi des sujets additionnels qu'ils aimeraient voir traiter dans des rencontres futures.

LE COMMISSAIRE :

1760

Je vois.

LA PRÉSIDENTE :

1765 Et par rapport à ces rencontres-là, comment les villégiateurs ont été informés de la tenue de ces rencontres-là et est-ce que certains d'entre eux ont pu participer à ces rencontres-là?

M. JEAN-ROBERT POULIN :

1770 Merci, Madame la présidente. Jean-Robert Poulin de chez Kruger. Donc oui, effectivement, le... il y a eu l'information qui a été partagée, là, au public. Habituellement, on s'assure, là, en fait, d'avoir une publicité qui est faite dans les journaux locaux. Aussi, sur les sites Internet, là, des municipalités d'accueil, et ainsi de suite. Donc, on essaie de rejoindre le plus largement possible.

1775 On envoie des lettres, aussi, aux propriétaires fonciers, par exemple, là, qui sont dans la région, pour s'assurer qu'ils puissent y participer. J'ai les dates, là, que vous m'aviez demandées, là.

LA PRÉSIDENTE :

1780 Oui.

M. JEAN-ROBERT POULIN :

1785 Donc, les quatre rencontres, là, les quatre dernières rencontres qui ont eu lieu, c'était les 27, 28 et 29 février 2024, ainsi que le 22 mai, en fait, 2024.

LA PRÉSIDENTE :

1790 La dernière étant?

M. JEAN-ROBERT POULIN :

1795 Le 22 mai 2024. Et je peux confirmer, là, il y avait effectivement des représentants des résidents riverains des lacs, là, à ces rencontres-là.

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

1800

M. GILLES CÔTÉ :

En fait, à la rencontre du 22 mai, c'est...

1805

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Côté, il faut vous renommer quand vous intervenez, pour la sténotypie.

M. GILLES CÔTÉ :

1810

Gilles Côté. Kruger Énergie.

LA PRÉSIDENTE :

1815

Merci.

M. GILLES CÔTÉ :

1820

À la rencontre du 22 mai, cette rencontre... c'est une rencontre additionnelle qui avait été demandée initialement par des résidents des lacs. Alors, il y avait beaucoup de gens des lacs qui étaient présents dans la salle.

LA PRÉSIDENTE :

1825

Merci pour le complément. — Madame Cloutier, votre deuxième question.

Mme GISÈLE CLOUTIER :

1830

On vient de me remettre la copie -- je pourrai vous la remettre -- du sondage.

LA PRÉSIDENTE :

Oui, vous pourrez la déposer à l'arrière, à madame Sebareme ou madame Lavoie.

1835

Mme GISÈLE CLOUTIER :

Au lac Jally, nous avons une association des riverains qui protège le lac depuis 46 ans. L'OBV du fleuve Saint-Laurent a été mandaté pour réaliser un carnet de santé du lac, qu'ils nous ont remis en 2024. Considérant que notre lac est un lac de tête et que tous les efforts possibles ont été déployés pour le garder en santé, que justifie de placer une éolienne dans notre bassin versant qui détruira le travail de 46 années pour éviter les sédiments que les cours d'eau apporteront au lac, d'autant plus que nous avons énoncé notre désaccord à Kruger à de nombreuses reprises?

1840

LA PRÉSIDENTE :

Bon, hier soir, on a abordé un peu l'aspect du positionnement, là, des éoliennes à ces endroits-là. Je me permettrais peut-être d'axer votre question un peu plus par rapport aux mesures d'atténuation, peut-être, qui sont prévues pour réduire les sédiments vers le lac? Est-ce que ça pourrait répondre à votre question?

1845

1850

Mme GISÈLE CLOUTIER :

C'est ça, parce qu'ils ont juste changé un poteau d'Hydro-Québec l'année passée et les sédiments se sont tous ramassés au lac.

1855

LA PRÉSIDENTE :

Parfait. On va éclaircir cet aspect-là avec monsieur Poulin.

1860

Donc, en construction, c'est quoi les mesures qui sont prévues pour minimiser le plus possible, là, le transport des sédiments vers les différents lacs, mais dont le lac en question, ici, le lac Jally?

1865 **M. JEAN-ROBERT POULIN :**

Merci, Madame la présidente. Donc, c'est sûr que l'impact sur les bassins versants et sur la sédimentation possible, là, des travaux, c'est quelque chose qui est... pour lequel on est très sensibles et qui est pris en compte, là, dans toute la conception du projet. Pour vous donner un petit peu plus de détails là-dessus, là, je vais me retourner vers Marjolaine Castonguay de chez Pesca.

1870 **Mme MARJOLAINE CASTONGUAY :**

Oui, bonjour, Madame la présidente, Monsieur le commissaire. Avec votre permission, j'aimerais mettre à l'écran une carte pour bien illustrer le bassin versant du lac Jally.

LA PRÉSIDENTE :

1880 Oui.

Mme MARJOLAINE CASTONGUAY :

Ça vous va?

1885

LA PRÉSIDENTE :

Avec plaisir.

1890 **Mme MARJOLAINE CASTONGUAY :**

Parfait, merci. Avec le pointeur, on va indiquer la position du lac Jally ainsi que le pourtour rouge... le pourtour bleu qui mentionne les limites du bassin versant du lac Jally, s'il te plaît. Le lac Jally est situé en haut de la carte, on va avec le... on va aller chercher un pointeur électronique, ça ne sera pas long. Je m'excuse pour le délai.

1895

Donc, vous voyez, avec la flèche ici, on a le lac Jally, ainsi que le pourtour bleu indique la superficie du bassin versant, là, toute la superficie occupée par le bassin versant du lac Jally. Ce

1900

qui est en rose, ce sont les infrastructures prévues pour la réalisation du parc éolien de Saint-Paul-de-Montminy.

1905

Vous pouvez voir, à l'intérieur du bassin versant, on a l'installation d'une aire de travail dans la partie nord, ici. Ici, on a l'installation d'une aire de travail d'une éolienne qui, lors du travail, va occuper 1,1 hectare et, lorsque l'installation va être terminée, la superficie permanente va être réduite à 0,3 hectare.

1910

Vous pouvez voir aussi que la position de cette infrastructure est dans la zone de départage de l'eau. À cet endroit-là, on est dans la zone où l'eau peut aller vers le lac Jally ou encore aller vers le lac Moïse. Le lac à Moïse, excusez. Donc, à ces endroits-là, la pente est moins forte, donc l'eau va rester plus sur place, dans un premier temps.

1915

Dans un deuxième temps, pour répondre à votre question des mesures qui sont mises en place. Lors de la construction du parc éolien, toutes les mesures qui sont préconisées dans le règlement d'aménagement durable des forêts vont être mises en place. Ces mesures constituent plusieurs méthodes de construction qui sont bien comprises par les entrepreneurs, puisque c'est des mesures qui sont mises en place depuis plusieurs années. Et également, il y a un surveillant environnemental qui est présent lors des travaux, pour s'assurer que les mesures d'atténuation soient vraiment appliquées.

1920

On peut penser, par exemple, à la mise en place de membrane qui maintient les sédiments en place pour éviter le transport sédimentaire lorsqu'il y a des... de l'eau un peu plus en abondance. Il y a également la mise en place de bassins de sédimentation qui permet de maintenir l'eau qui peut avoir des matières en suspension. Ça permet la sédimentation des particules dans ces bassins qui, ensuite, l'eau s'écoule doucement dans les parterres forestiers qui sont demeurés intacts, ce qui permet une bonne filtration de l'eau.

1925

Toutes ces mesures puis la faible intervention dans le bassin versant du lac Jally nous amènent à conclure qu'il n'y aura pas d'impact sur la qualité de l'eau des écoulements qui vont être dans le bassin versant du lac Jally.

1930

LA PRÉSIDENTE :

1935 Merci, madame Castonguay.

M. JEAN-ROBERT POULIN :

1940 Madame la présidente, si je peux me permettre. Jean-Robert Poulin de chez Kruger. J'ai mon collègue, Pierre-Luc Vandal, qui pourrait amener juste un petit complément d'information, aussi, par rapport à ça.

M. PIERRE-LUC VANDAL :

1945 Simple précision, là, au niveau de l'aire de travail temporaire. En fait, il s'agit, là, d'une aire de travail qui est existante, là. C'est un aménagement de l'entreprise CGFA, une entreprise locale, qu'on va réutiliser pour les besoins du projet. Donc, ce n'est pas une aire à construire, c'est une aire qu'on réutilise.

1950 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfait, celle qu'on voit qui est plus au sud, là, que vous pointez?

M. PIERRE-LUC VANDAL :

1955 Oui, en fait, là...

LA PRÉSIDENTE :

1960 Celle-là, parfait.

M. PIERRE-LUC VANDAL :

1965 Non, au nord-ouest.

LA PRÉSIDENTE :

Celle au nord-ouest?

1970

M. PIERRE-LUC VANDAL :

Au nord-ouest, oui, en haut.

1975

LA PRÉSIDENTE :

OK.

M. PIERRE-LUC VANDAL :

1980

Donc, qui est le carré qu'on voit, là, c'est existant.

LA PRÉSIDENTE :

1985

Très bien, merci pour le complément.

LE COMMISSAIRE :

1990

Peut-être j'ai dû manquer, peut-être, un épisode, mais quand on regarde les comptes rendus des rencontres que vous avez eues avec le groupe de travail qui a été mis en place, vous proposiez comme mesure, aussi, d'effectuer une surveillance de la qualité. En tout cas, on le voit dans la présentation que vous avez faite lors de la deuxième rencontre. Surtout pour le lac Jally et Carré, pendant la construction des chemins d'accès et des aires de travail de trois éoliennes, E1, F1, je pense, F2. Est-ce que cette mesure a été validée avec le Ministère?

1995

M. JEAN-ROBERT POULIN :

Je m'excuse...

2000

LE COMMISSAIRE :

C'est une des choses que vous avez faites, oui?

2005

M. JEAN-ROBERT POULIN :

Donc oui, effectivement, il y a eu des discussions puis il y a un engagement, là, de faire des suivis de qualité d'eau pour ces lacs-là, lors de la construction. Ça n'a pas nécessairement été validé avec le Ministère. Ça faisait l'objet de discussions, en fait, là, entre le... les représentants des lacs Jally et Carré et du promoteur, en fait, là. Donc, ça n'a pas été... il n'y a pas eu de validation qui a été faite avec d'autres organismes.

2010

LE COMMISSAIRE :

Donc, c'est encore à l'étape informelle, c'est des situations sur lesquelles vous cherchez à vous entendre avec les membres de ce groupe-là, c'est ça?

2015

M. JEAN-ROBERT POULIN :

C'est un engagement qu'on a pris.

2020

LE COMMISSAIRE :

OK, c'est un engagement ferme?

2025

M. JEAN-ROBERT POULIN :

Oui.

2030

LA PRÉSIDENTE :

En fait, on voulait juste confirmer, puisque c'était des discussions qui avaient eu lieu dans le cadre du groupe de travail et non pas dans le cadre nécessairement de la procédure d'évaluation environnementale, si cet engagement-là allait être reconduit dans le processus d'évaluation

2035 environnementale comme étant un engagement ferme qui serait pris en compte dans une autorisation éventuelle du projet?

M. JEAN-ROBERT POULIN :

2040 Ça pourrait être fait, il n'y a pas de problème.

LE COMMISSAIRE :

2045 Est-ce que le Ministère n'est pas encore au courant, sinon? Mais qu'en pensez-vous, quand même, monsieur Boucher, d'une belle mesure pour la surveillance de la qualité de l'eau?

M. VINCENT BOUCHER :

2050 En fait, je ne pourrais pas me prononcer là-dessus parce que c'est le projet de Saint-Paul-de-Montminy parce que moi, en fait, je suis porte-parole du projet de Forêt Domaniale. Mais de façon générale, si on veut, là, la préoccupation a été soulevée présentement dans le cours de l'audience publique, donc c'est une préoccupation qu'on pourrait, nous, reléguer dans le cadre de la procédure, notamment dans d'éventuelles questions, là, qui pourraient être adressées à nos experts... en fait, à l'initiateur, là, dans le cadre de l'acceptabilité environnementale. Donc, on pourrait venir chercher certains engagements, là, si on le juge opportun.

LE COMMISSAIRE :

2060 C'est bon.

LA PRÉSIDENTE :

2065 Moi, j'avais envie de compléter l'aspect de la question de madame Cloutier. On a le ministère des Ressources naturelles et des Forêts qui est avec nous, à distance, mais puisqu'ils sont maîtres du *Règlement sur l'aménagement durable des forêts*, peut-être qu'ils pourraient nous éclairer, là, sur les mesures à mettre en place... les meilleures mesures à mettre en place pendant la construction, pour éviter la sédimentation, là, vers les cours d'eau.

Donc, on a monsieur Genois, normalement, qui est avec nous en ligne.

2070

M. BERNARD GENOIS :

Oui, bonjour, Madame la présidente, Monsieur le commissaire. Pour ce qui est du *Règlement sur l'aménagement durable des forêts*, tant qu'à lui, il y a une juridiction seulement dans les forêts du domaine de l'état, en forêt publique.

2075

C'est certain que si le bassin versant du lac Jally se retrouve en forêt publique, il est évident, là, que le RADF, il n'a pas juridiction à cet endroit-là. Par contre, si oui, il y a une partie de ce bassin versant là qui est en forêt publique, il y a plusieurs articles du *Règlement d'aménagement durable des forêts* qui viennent établir des protections à appliquer au niveau de la construction, de l'amélioration, de la réfection, de l'entretien des chemins, puis également au niveau des endroits où il pourrait y avoir de la récolte de bois.

2080

C'est certain que s'il y a également des dérogations à prévoir, bien il y a des mesures d'atténuation qui pourront être mises en place afin de venir protéger, là, adéquatement les milieux aquatiques ou hydriques.

2085

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. Merci pour votre complément d'information.

2090

M. JEAN-ROBERT POULIN :

Madame la présente?

2095

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Poulin, justement, je voulais juste aller valider. Le bassin versant du lac Jally, au niveau du territoire, là -- je ne l'ai pas en tête précisément -- est-ce que c'est un territoire privé uniquement? Oui.

2100

M. JEAN-ROBERT POULIN :

2105 Oui. Merci, Madame la présidente. Donc oui, c'est en territoire privé. Et l'engagement a été pris aussi, là, de suivre quand même les lignes directrices du RADF, même si on est en terre privée. Donc, cet engagement-là a été pris.

LA PRÉSIDENTE :

2110 Très bien, merci du complément d'information. — Merci, madame Cloutier.

Il est presque 15 h. On va prendre une pause, 15 minutes, puis on va revenir avec une citoyenne qui est au téléphone, madame Fahlman. Donc, madame Fahlman, tenez-vous prête, dans 15 minutes, on va être avec vous.

2115

PAUSE
REPRISE

2120

LA PRÉSIDENTE :

2125 Alors, bonjour. On poursuit nos travaux. Je vais appeler madame Fahlman, qui est à distance, téléphone.

Bonjour, madame Fahlman.

2130

Mme RACHEL FAHLMAN :

Bonjour, Madame la présidente, Monsieur le commissaire. Est-ce que vous m'entendez bien?

2135

LA PRÉSIDENTE :

Très bien.

2140

Mme RACHEL FAHLMAN :

Parfait, merci beaucoup.

2145

Donc, je m'appelle Rachel Fahlman, je suis la présidente de Vent d'Élus, et ma première question, c'est pour la MRC. J'ai des questions par rapport aux distances séparatrices dans le *Règlement de contrôle intérimaire*.

2150

Dans l'article 4.1, on peut lire que : « Toute partie visuelle d'une éolienne doit être située à l'extérieur de l'encadrement visuel de 1 kilomètre du périmètre urbain », tandis qu'à l'article 4.2, on peut lire que : « Les éoliennes peuvent être installées hors périmètre urbain à 500 mètres des habitations. » Donc, ma question c'est : pourquoi est-ce que les citoyens vivant à l'intérieur du périmètre urbain se font accorder non seulement une distance séparatrice au moins deux fois plus grande que les personnes habitant hors périmètre, mais aussi une protection visuelle?

2155

LA PRÉSIDENTE :

Merci, madame Fahlman. Donc, je vais adresser votre question, qui est très claire. On va aller directement, je crois, à monsieur Racine de la MRC de Montmagny.

2160

M. DANIEL RACINE :

Bonjour. Daniel Racine, MRC de Montmagny. Bien, c'est usuel de protéger davantage un périmètre urbain où il y a une concentration de population plutôt que là où il y a un développement diffus, là, dans les rangs. Ça fait que c'est l'explication que je peux vous donner là-dessus.

2165

LA PRÉSIDENTE :

Très bien, merci. — Madame Fahlman, votre deuxième question?

2170

Mme RACHEL FAHLMAN :

2175 Deuxième question, c'est au sujet du financement. Donc, j'ai lu, sur le site du projet de Kruger -- mais ça s'applique aux deux promoteurs et ainsi qu'à la MRC -- on parle d'un partenariat municipal. Donc, on dit qu'il y a un règlement d'emprunt, qui correspond à 5 % de la mise de fonds de l'Alliance de l'Est dans le projet, et que la Municipalité n'aura pas à adopter de règlement d'emprunt, mais elle fournira une garantie financière pour une portion du projet contracté par la... ou du prêt contracté par la MRC.

2180 Donc, ma question, c'est : on parle beaucoup des retombées économiques, mais qu'est-ce qui arrive si le projet est déficitaire, s'il y a des coûts supplémentaires? Qu'en est-il de la garantie financière de la Municipalité ou de la MRC dans ce contexte-là; est-ce que c'est les contribuables qui devront payer? Puis, si oui, de quelle façon est-ce que c'est prévu?

2185 **LA PRÉSIDENTE :**

2190 Très bien. Votre question est claire, madame Fahlman. Donc, on va faire un tour au niveau des initiateurs de projet. On pourrait aller voir, aussi, du côté de la MRC, puis on pourra... je propose qu'on aille du côté du ministère des Affaires municipales également, qui ont un rôle à jouer avec les règlements d'emprunt.

Donc, on va commencer par monsieur Kennedy, du projet de la Forêt Domaniale.

M. CASEY KENNEDY :

2195 Oui, parfait. Merci, Madame la présidente. Donc, pour parler du financement du projet, du modèle, je passerais la parole à monsieur Michel Lagacé de l'Alliance de l'énergie de l'Est.

LA PRÉSIDENTE :

2200 Oui. — Allez-y, monsieur Lagacé.

2205 **M. MICHEL LAGACÉ :**

Oui. Si c'est possible d'aller vers la capsule 2 pour soit Forêt Domaniale ou Saint-Paul-de-Montminy.

2210 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, on comprend, monsieur Lagacé, que vous allez répondre pour les deux projets sur ce volet-là? Ou...

2215 **M. MICHEL LAGACÉ :**

Oui. Ça va, là. Je vais...

LA PRÉSIDENTE :

2220

Non, mais ce n'est pas... c'est une question que je vous pose, là.

M. MICHEL LAGACÉ :

2225

Oui oui, Madame la présidente -- Michel Lagacé -- Monsieur le commissaire. Je vais répondre aux deux questions en même temps. Il y a des parallèles, quand même. Donc, dans le cas des... oui, la capsule 2.

M. CASEY KENNEDY :

2230

On va mettre la capsule de Forêt Domaniale, si ça vous va, Madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

2235

Oui. Oui, allez-y.

M. CASEY KENNEDY :

2240

Donc oui, la réponse est en termes du projet de Forêt Domaniale, mais connaissant monsieur Lagacé, je crois qu'il peut bien manipuler la réponse pour être capable de parler aux deux... des deux projets.

2245

M. MICHEL LAGACÉ :

2250

Oui. Donc, dans le cas de la capsule 2, effectivement, l'inquiétude de la personne en lien avec qu'est-ce qui arrive avec des problématiques sur un projet, c'est ce qui fait, je dirais, la force de l'Alliance. On est promoteur pas uniquement dépendant d'un projet, mais on a un portefeuille de projets qui est important.

2255

Dans le cas des projets qu'on a gagnés auparavant, qui sont en opération, on parle de 326.9 mégawatts. Donc, on parle des Plateau 2, Roncevaux, Nicolas-Riou, Dune-du-Nord. Et quand on parle des projets en développement, dont ce projet-ci, dont Pohénégamook—Picard—Saint-Antonin—Wolastokuk 1 dont on a eu le décret, dont les travaux ont été initiés. Donc, on voit, là, que dans ce cas-là, on parle des projets qui vont être en développement, de parcs éoliens Grosse-Île, MacNider dans les plateaux... dans la Matapédia, Madawaska, dans la MRC de Témiscouata. Forêt Domaniale, le projet que je vous présente à ce moment-ci. Pohénégamook—Picard, comme je le disais tantôt, 1, parc éolien Saint-Paul-de-Montminy et Pohénégamook—Picard—Saint-Antonin—Wolastokuk 2, c'est un projet en devenir.

2260

Donc, on parle d'un total de 1 752 mégawatts lorsqu'on parle des projets en opération, de même que les projets qui vont être en développement. Donc, ce qui amène, je dirais, de l'assurance par rapport aux différents projets, et qui fait en sorte qu'on diminue les risques.

2265

Lorsque l'Alliance a été mise en place en 2014, avec les deux régions administratives, Bas-Saint-Laurent—Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, on a souhaité mettre en commun les compétences au niveau des ressources humaines. On est allés chercher des ressources qui nous permettent de mieux accompagner nos projets de développement. On a mis en commun, aussi, nos capacités d'intervention financière. Donc, on diminue, par le fait même, les risques propres à une seule MRC ou en lien avec un seul projet. Donc ça, c'est un élément qui est important.

2270

2275 On a un portefeuille qui est très large. Dans le cas de la structure de l'investissement, on
parle de fonds propres. Donc, les fonds propres, c'est la mise de fonds initiale. C'est un peu comme
lorsque vous souhaitez acheter une résidence, vous allez à l'institution financière; il y a des fonds
propres, donc la mise de fonds initiale, qui peut correspondre, dans le cas, en éolien, là, c'est entre
15 et 35 %. Et dans le cas des fonds propres, il faut comprendre que, dans le projet comme Forêt
2280 Domaniale, comme Saint-Paul-de-Montminy, on est partenaires à 50-50, donc 50 % des fonds
propres doivent être mis par l'Alliance de l'énergie de l'Est, 50% par le partenaire privé, que ce soit
EDF pour ce qui est de Forêt Domaniale ou encore Kruger Potentia en lien avec Saint-Paul
de-Montminy.

2285 Dans le cas du projet de... attendez un peu. Dans le cas du projet qu'on parle, de Forêt
Domaniale, on parle d'un coût de projet de 600 M\$. À 85 % de dette senior, donc la dette projet, ça
pourrait correspondre à 510 millions qui serait, dans le fond, des facilités bancaires qui seront faites
par différentes institutions financières. Et on parle de 45 M\$, donc, la mise de fonds initiale, qui
serait faite par EDF, et 45 M\$ par l'Alliance. Dans le cas de la MRC de Montmagny, qui est
responsable d'une partie de la dette via ses propres règlements d'emprunt, on parle de 2 250 000 \$
2290 en lien avec le projet Forêt Domaniale.

2295 Donc, dans ce cas-là, le... on voit, là, que dans le cas des règlements d'emprunt, c'est
soumis aux affaires municipales après, je dirais, l'acceptation des territoires de la MRC ou des
régies. Les deux régies, celle du Bas-Saint-Laurent, celle de la Gaspésie et des Îles-de-la-
Madeleine. Le MAMH analyse les règlements d'emprunt et fait un suivi diligent, là, avec les
2300 promoteurs.

2305 Je dirais que les premières années, je me rappelle la première... lorsqu'on avait fait, pour
ce qui est de Viger-Denonville, on avait eu quelques questions parce que c'était nouveau. Les MRC
entrepreneuriales, en 2010, 2011, ça n'existait pas réellement, donc ça avait pris un peu plus de
2310 temps. Mais aujourd'hui, l'analyse est faite de façon plutôt avec diligence, rapidité, parce qu'il y a
des historiques de financement des projets éoliens où on voit que les bénéfiques, qui sont... qui
peuvent être atteints par les communautés et les territoires de la MRC sont importants puis facilitent
des réponses citoyennes aux besoins exprimés.

2315 Dans le cas des partages des distributions au sein de l'Alliance, on parle de 60 % qui est
en lien avec la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent, 30 % en lien avec la Régie

intermunicipale de l'énergie de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, 5 % pour les MRC de Montmagny et l'Islet.

2310 Ce qui est intéressant, vous savez, c'est lorsqu'en 2014, on a mis en place les deux régions administratives sous une seule... un même chapeau qui s'appelait l'Alliance, à l'époque, lorsqu'il y a eu la pandémie en 2020, on a été sollicités par notre ministre régional et... qui couvrait la côte du sud et qui avait souhaité voir avec nous s'il y avait de l'intérêt par rapport aux MRC de Montmagny et l'Islet en termes de potentiel de développement, puis éventuellement de pouvoir accompagner les milieux.

2315 On a répondu positivement. Il y a eu des rencontres avec les territoires des MRC, avec les conseils des maires, même en temps de pandémie. Et, à ce moment-là, bien les MRC de Montmagny et de l'Islet ont accepté d'intégrer l'Alliance. Dans le cas du projet de Forêt Domaniale, on parle de paiements fermes de 5 700 \$ du mégawatt installé. Dans le cas du projet de Kruger, on parle de 6 227 \$ du mégawatt installé. Donc, des paiements fermes. Et c'est indexé annuellement, là, au taux prévu au contrat d'approvisionnement en électricité.

2320 Et ce qui est intéressant, les paiements fermes, c'est une donnée intéressante, mais c'est vraiment dans les bénéfiques, les distribuables où on retrouve le... un plus grand intérêt au niveau des MRC et de la première nation Wolastoqiyik Wahiasekwik dans l'actionnariat. Donc, dans le cas de l'Alliance de l'énergie de l'Est, la Régie de l'énergie du Bas-Saint-Laurent, c'est le même niveau de risque emprunté par chacun des partenaires, donc les partenaires municipaux, les MRC, avec la première nation Wolastoqiyik. C'est aussi la même répartition au niveau des bénéfiques. Dans le cas de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, c'est en lien avec la richesse foncière uniformisée, qui varie d'une année à l'autre. Donc, dans le cas de la MRC... des MRC, bien on voit, là, c'est 5 % en ce qui a trait aux MRC de Montmagny, l'Islet. La redistribution à l'intérieur de la MRC, ça appartient à chacun des territoires de la MRC. Donc, c'est les MRC qui décident.

2330 Dans le cas des retombées économiques attendues du projet Forêt Domaniale, en paiements fermes, on parle de, dans ce cas-là, de Cap-Saint-Ignace, on parle de... en dollars d'aujourd'hui, là. Nos partenaires privés, à l'occasion, utilisent des en dollars d'aujourd'hui indexés sur 30 ans. Nous, on parle en dollars d'aujourd'hui qui vont être indexés, bien entendu. On parle de 338 000 \$ pour ce qui est de Cap-Saint-Ignace, pour un montant, au bout de 10 ans, là, qui, à ce moment-ci, est non indexé, mais qui va être indexé, de 10 157 000 \$.

2340

Sainte-Apolline-de-Patton, on parle de 112 000 \$ annuellement. Sur 30 ans, 3 400 000. Montmagny, par rapport au... à la sollicitation, là, on parle de 27 500... les lignes, excusez. 27 500 \$, pour un montant global, sur 30 ans, de 825 000 \$. Notre-Dame-du-Rosaire, on parle de 112 000 \$, pour un montant global de trois millions presque quatre cent mille dollars sur 30 ans.

2345

Et dans le cas de Saint-Paul-de-Montminy, la... on parle de... dans le cas des... Il y a 28 turbines en territoire privé qui vont occasionner des retombées aux propriétaires, de façon importante. On parle de deux turbines. En dollars d'aujourd'hui, on parle de 48 000 \$. Pour ce qui est de Sainte-Apolline-de-Patton, on parle de 1.4 million sur 30 ans. Dans le cas de Saint-Paul-de-Montminy, on parle de 26 turbines, de 623 000 \$ par an, pour un montant global de 17,7 millions sur 30 ans. Je le répète, c'est toujours en dollars d'aujourd'hui, mais ça va être indexé.

2350

Et dans le cas du... des fonds propres, là, qu'on évalue à cet acétate-là, effectivement, dans le cas de la Régie de l'énergie du Bas-Saint-Laurent, c'est 60 % de participation. On est à 33 millions de fonds propres. Le règlement d'emprunt est à 37 millions et on parle d'un distribuable annuel 30 ans, là, de 4 millions, pour 120 M\$. Ça, c'est pour la Régie de l'énergie du Bas-Saint-Laurent. Lorsqu'on additionne l'ensemble des composantes, c'est-à-dire les deux régies, les deux MRC, on parle de, en moyenne, 6,6 millions de revenus annuels moyens nets sur 30 ans et un montant global 30 ans de 198 M\$.

2355

2360

Les retombées économiques du portefeuille, comme je l'ai expliqué tantôt, ce qui fait... ce qui est vraiment intéressant dans le cas des MRC de Montmagny, l'Islet, on va comprendre qu'il va y avoir passablement de projets à l'extérieur de leur territoire. Ils vont avoir aussi, étant donné qu'ils sont actionnaires à l'intérieur de l'Alliance, des retombées en lien avec les autres projets, que ça soit MacNider, Madawaska, Forêt Domaniale pour un et, pour l'autre, là, PPAW, parc éolien Saint-Paul-de-Montminy. Donc, on parle, là, au total, de 35,3 M\$ sur 30 ans, et ça ne tient pas compte des parcs éoliens Grosse-Île, Pohénégamook—Picard—Saint-Antonin. Dans le cas de Grosse-Île, c'est 16 mégawatts, un peu plus. Dans le cas de PPAW 2, on parle d'un projet de près de 300 mégawatts. Et dans le cas du projet... de la zone de développement Wocawson, on parle d'un projet de... qui pourrait atteindre 1 000 mégawatts. Donc, des projets très importants.

2365

2370

Et pour rassurer, dans le fond, voir qu'effectivement, il y a des différences de gisement éolien d'une année à l'autre, mais dans les faits, il y a des années qui sont moins intéressantes, il y a d'autres années qui sont beaucoup plus intéressantes que les prévisions, mais c'est assez

2375 stable, habituellement. Dans le cas de... depuis 2017, il y a 60 M\$ qui a été versé en distribuable via les parcs éoliens Nicolas-Riou, Roncevaux, Dune-du-Nord, en faveur de la Régie de l'énergie du Bas-Saint-Laurent. Et 30 200 000 \$ en faveur de la Régie de l'énergie de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

2380 Je dirais que c'est ce qui fait en sorte qu'aujourd'hui, on arrive devant la commission avec fierté avec les deux projets, Forêt Domaniale, Saint-Paul-de-Montminy, parce qu'il y a des retombées économiques historiques qui vont être au bénéfice des communautés. Puis, comme je le disais tantôt, les retombées économiques locales, via les comités de maximisation, vont aussi engendrer des retombées économiques très importantes pour les communautés d'accueil, les MRC
2385 d'accueil. Et, pour chacun d'eux, je dirais, la... vous avez raison, le comité de suivi est en lien avec le suivi de la progression de la construction d'un parc. Le comité de maximisation, c'est pour s'assurer d'un maximum de retombées économiques locales.

Merci.

2390

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Lagacé. Je retournerais du côté de madame Labrecque.

2395

Mme NANCY LABRECQUE :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2400

Pour voir si vous aviez un complément d'information à apporter par rapport...

Mme NANCY LABRECQUE :

2405

Oui. Bien, la MRC a adopté deux règlements d'emprunt qui sont disponibles sur le site Internet de la MRC, donc c'est un document public. On peut déposer, si vous le souhaitez, là, à la commission.

LA PRÉSIDENTE :

2410

Oui, s'il vous plaît.

Mme NANCY LABRECQUE :

2415

Parfait. Donc, il y a le règlement d'emprunt 2022-109 de 20.8 millions. Et le règlement 2023-113 de 15.6 millions. Donc, c'est plus de 370 millions d'emprunt. Et puis, ce... peut-être le MAMH pourra le confirmer, mais... Puis comme vient de dire monsieur Lagacé, les investissements en projet éolien ont un traitement particulier par le ministère des Affaires municipales.

2420

Juste pour vous donner un exemple d'équivalence, la MRC, depuis les 25 dernières années, a adopté pour environ 8 millions de règlements d'emprunt pour des projets en lien avec ses activités municipales. Ces règlements-là, il y a des quotes-parts et il y a également... ça affecte la cote de crédit de la MRC et des municipalités.

2425

Les règlements d'emprunt pour les projets éoliens sont comme traités à part et n'entachent pas la cote de crédit de la MRC et des municipalités parce que, par le passé, ces projets-là sont réputés pour être rentables. C'est sûr que le risque zéro n'existe pas, mais à la lumière de ce que monsieur Lagacé vient de mentionner, bien pour nous, c'est des projets d'investissement. Puis oui, il y a un risque, mais on pense que l'expertise, aussi, de s'être associé à l'Alliance fait en sorte qu'on a une équipe technique que le milieu, chez nous, peut bénéficier.

2430

Pour avoir déjà répondu à des appels à projets, la MRC individuellement, avec une équipe qu'on se payait, bien pour nous, d'avoir l'expertise et l'historique de l'Alliance, c'est vraiment un gage de succès.

2435

LA PRÉSIDENTE :

2440

Merci, madame Labrecque. On va compléter le tour de roue sur ce sujet-là. On va aller voir la personne qu'on a avec nous du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Donc, c'est monsieur Drouin.

LE COMMISSAIRE :

2445 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2450 J'imagine que vous êtes avec nous, mais je pense que c'est votre collègue, monsieur Stéphane Blanchet, là, qui pourra peut-être nous éclairer davantage sur le financement des projets, règlement d'emprunt, les risques financiers associés, donc nous donner un peu plus d'informations sur comment ça fonctionne au Ministère.

M. PIERRE DROUIN :

2455 En effet, merci. Pierre Drouin, ministère des Affaires municipales. Donc, comme vous l'avez dit, je crois que c'est... la meilleure personne qui va pouvoir répondre, c'est monsieur Stéphane Blanchet, de la direction de l'accompagnement des finances municipales, qui pourrait répondre à la question.

2460

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Drouin.

2465 **M. STÉPHANE BLANCHET :**

2470 Oui, bonjour. Stéphane Blanchet, ministère Affaires municipales et de l'Habitation. Effectivement, on analyse les règlements d'emprunt, là, de... En fait, à toutes les fins municipales, lorsqu'un organisme municipal va emprunter, c'est mon équipe qui analyse les règlements. Je partage aussi l'idée, là, qu'ils sont un peu différents des autres règlements au sens où, par exemple, dans leurs états financiers, on fait une case à part pour distinguer l'endettement qui est dû au projet éolien de l'endettement total.

2475 Au niveau de l'analyse du règlement comme tel, on ne rentre pas dans les bouts, là, ingénierie et tout ça. Nous, ce qu'on va regarder plutôt, c'est les règles je vous dirais habituelles d'analyse de règlement d'emprunt. Donc, on regarde effectivement la mise de fonds propres, on

regarde ici le montant d'emprunt qui nous est demandé... bien qui est demandé. Il correspond à une dépense qui justifiée, ce genre de chose là.

2480 Donc, on a effectivement approuvé quatre règlements d'emprunt, là, pour chacun des deux projets que vous avez actuellement à l'étude.

LA PRÉSIDENTE :

2485 Très bien. Mon collègue a un complément à vous demander. Non?

LE COMMISSAIRE :

C'est beau.

2490

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie pour le complément d'information.

2495 **Mme RACHEL FAHLMAN :**

Madame la présidente, est-ce que vous me permettez d'intervenir juste parce que ça n'a pas répondu nécessairement à ma question. La question n'était pas comment le projet est financé, mais qu'arrive-t-il advenant un déficit, c'est quoi le plan? Parce qu'il y a une garantie financière qui est impliquée, donc qu'est-ce qui arrive, qui paye rendu là, c'est quoi le plan? C'est ça ma question.

2500

LA PRÉSIDENTE :

On peut revenir auprès de monsieur Lagacé, il a sûrement ce complément d'information, là.

2505

M. MICHEL LAGACÉ :

Bien, d'abord de dire... Madame la présidente, Michel Lagacé, président de l'Alliance de l'énergie de l'Est, Monsieur le commissaire.

2510

2515 Dans le cas des... vous savez, de l'historique en développement éolien, là, dans le cas de Viger-Denonville, à l'époque, on avait 3.3 millions en emprunt pour 62 millions de coût de projet. On fait 1.3, 1.4, 1.5 million en bénéfices annuellement. On a eu des années qui ont été moins intéressantes, mais on a quand même versé 1 million en bénéfices au... à la MRC de Rivière-du-Loup.

2520 Et dans le cas de Nicolas-Riou, là aussi, on a eu des années qui ont été un peu moins intéressantes, mais dans les faits, on a versé 90 M\$ depuis 2017. Et comme je le disais tantôt, quand on a un portefeuille qui est vaste, un portefeuille de projets -- on parle de 11 projets à terme qui pourraient être menés en opération par l'Alliance et ses partenaires -- ça vient diminuer encore davantage les risques au niveau des investissements.

2525 Donc, je dirais que là-dessus, là, on a des... bien entendu, quand il y a un projet qui roule un peu moins bien, bien il y en a d'autres qui roulent encore mieux. Ça fait que donc, je dirais que les choses ont tendance à s'équilibrer au fil des mois, des années. Puis dans tous les cas, le gisement éolien n'est pas absent au Québec. Il vente. Donc, on a des turbines pour capter le vent et de produire des électrons au bénéfice du respect de nos ententes avec Hydro-Québec.

2530 Donc, je dirais que là-dessus, advenant le cas où est-ce qu'effectivement, il y aurait une difficulté pour l'ensemble des parcs -- ce qui serait plutôt surprenant, là, on est dans l'expectative, là, pratiquement impossible; il n'arrêtera pas de venter au Québec pendant 1 an -- donc c'est la... il n'y a pas de crainte sur le fait qu'il puisse y avoir une année où on ne rencontrerait pas nos obligations pour ce qui est du remboursement de capital et intérêts. Puis tantôt, ce que je disais, là, 198 millions sur 30 ans, c'est un coût qu'on a remboursé capital et intérêts. On va verser aux actionnaires 6,6 M\$ par année pour chacun des projets.

LA PRÉSIDENTE :

2540 Mais est-ce qu'il y a des clauses dans le règlement... dans les règlements d'emprunt, là, qui prévoient des cas spécifiques de déficit, là, ultime? Si ça arrive, comment tout ça doit être géré, il y a-tu des spécificités dans les règlements d'emplois à cet effet-là?

2545 **M. MICHEL LAGACÉ :**

En bout de ligne, là, Madame la présidente, advenant le cas où est-ce qu'effectivement, au Québec, il ne venterait pas pendant un an puis qu'on aurait des obligations à rencontrer, il faudrait aller vers nos actionnaires, c'est-à-dire les deux régies et aussi les MRC de Montmagny et l'Islet. 2550 Mais je le répète, à ce moment-ci, est-ce qu'il y a quelqu'un qui peut penser qu'il ne ventera pas pendant un an, au Québec? Là, on est dans l'expectative.

Mais assurément qu'on devra assumer nos responsabilités par rapport au prêteur. Ça, c'est certain. C'est certain. Mais d'avoir le fait d'avoir plusieurs projets diminue les risques en lien avec 2555 les investissements.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Lagacé. — Merci madame Fahlman. Je vous souhaite une belle fin 2560 d'après-midi.

Avant de poursuivre avec la prochaine personne inscrite, je vous mentionne qu'on va poursuivre, là, nos travaux ce soir. On a eu l'information qu'il y a quand même plusieurs participants qui souhaitent poser des questions puis la commission n'a pas terminé non plus avec son 2565 questionnement. Donc, on va poursuivre une séance ce soir, dès 19 h.

Donc ceci dit, je vais appeler madame Céline Mallette à la table des intervenants. — Bonjour, madame Mallette.

2570 **Mme CÉLINE MALLETTE :**

Céline Mallette, résidente du lac Gosselin depuis bientôt 30 ans et j'espère pouvoir continuer d'avoir plein de jouissances de mon site.

2575 Ma question. Nous aimerions obtenir l'avis des experts au regard des impacts sur la santé des populations vivant dans les zones limitrophes des éoliennes de cette envergure. On nous dit que des éoliennes de taille similaire ont été installées en Montérégie. Quels ont été les impacts ou les réactions fonctionnelles de cette population, sachant qu'elles peuvent causer de l'anxiété, du

2580

stress, de l'irritabilité et de l'insomnie? Comment ont réagi les personnes exposées là-bas, notamment les personnes dites sensibles?

2585

Cet aspect me préoccupe particulièrement parce que je fais partie des personnes de cette catégorie dites sensibles. J'ai subi une commotion cérébrale sévère invalidante qui m'a retirée du marché du travail pendant plus d'un an, il y a une couple d'années. Bien que certains symptômes se soient atténués suite à de la désensibilisation, je demeure sensible... il y a certaines sensibilités qui demeurent.

2590

Les spécialistes m'ont fermement recommandé d'éviter les stressseurs qui déclenchent ma réaction pour en minimiser la fréquence. Donc, je me réfugie au lac Gosselin aussi souvent que possible pour la quiétude des lieux. Mes sensibilités sont multiples : une oreille qui...

LA PRÉSIDENTE :

2595

Madame Mallette?

Mme CÉLINE MALLETTTE :

Oui?

2600

LA PRÉSIDENTE :

Toutes ces informations-là, vous pourrez nous les partager dans le cadre de la deuxième partie.

2605

Mme CÉLINE MALLETTTE :

Dans un mémoire?

2610

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

Mme CÉLINE MALLETTE :

2615 C'est ça que je me disais.

LA PRÉSIDENTE :

2620 Mais là, on va se concentrer sur vos questions.

Mme CÉLINE MALLETTE :

OK.

2625 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, je comprends que la première question, c'est plus en lien avec : est-ce que les éoliennes de 7 mégawatts, est-ce que les effets sur la santé ont été documentés?

2630 **Mme CÉLINE MALLETTE :**

Effectivement. Bien, c'est parce que j'ai l'impression qu'on nous parle souvent de littérature, de théorie. Dans mon cas, je le sens bien réel et je voudrais pouvoir avoir une pleine jouissance du site puis je ne voudrais pas être obligée de le mettre en vente après 30 ans; je l'aime encore.

2635 J'entendais, hier, qu'il y avait des études par le ministère de la Santé et des Services sociaux qui avait été faites, mais elles datent quand même de certaines années puis ce n'était pas des éoliennes de la même envergure. Alors, je veux savoir qu'est-ce qu'il y a d'actuel, est-ce qu'on a une préoccupation sur la santé des personnes en lien avec les effets des éoliennes?

2640 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, merci. On va aller du côté de monsieur Arbour, ministère de la Santé.

2645

M. SIMON ARBOUR :

2650 Oui, Simon Arbour, pour le ministère de la Santé. D'abord, d'entrée de jeu, il y avait une question qui avait été posée hier concernant les infrasons pour les éoliennes de plus grande taille et je l'avais prise en délibéré puis j'ai eu la réponse. Donc, si vous permettez, ça concernait les infrasons, ça fait que donc, je peux donner la réponse par rapport à cette... Je vais vous lire, en fait, la réponse que mes collègues de l'INSPQ m'ont transmise. Quand je parle des collègues de l'INSPQ, je parle de Mathieu Gauthier et Stéphanie Potvin, qui sont, dans le fond, nos spécialistes
2655 au niveau du bruit à l'Institut national de santé publique.

2660 Donc, la question que je leur ai adressée : À votre connaissance, est-ce que des éoliennes de taille et de puissance plus grande que celles recensées dans les différentes études de votre livre revue de littérature, comme celles des projets en évaluation, sont susceptibles d'émettre des infrasons qui pourraient causer du dérangement ou des nuisances pour les populations environnantes, et ce, au-delà des distances correspondantes à celles des critères de bruit du ministère de l'Environnement et de l'OMS?

2665 Donc, j'avais mentionné hier, justement, qu'on ne s'attendait pas à ce qu'il y ait d'impact au niveau de ce qu'on appelle les infrasons au-delà des distances que... lorsqu'on respecte les critères, justement, de l'OMS et du ministère de l'Environnement.

2670 Et la réponse : Il est vrai que l'augmentation de la puissance et de la taille des éoliennes peut entraîner une certaine augmentation des niveaux de bruit émis. Cependant, ce ne sont pas tous les facteurs influençant le niveau sonore. Dans tous les cas, à la lumière des données disponibles sur les technologies éoliennes actuelles, il semble que le respect des critères du ministère de l'Environnement -- du MELCC -- pour la catégorie de zonage de type 1 et de l'OMS spécifique aux éoliennes, permettrait d'assurer des niveaux d'infrasons inaudibles aux résidents les plus proches. En effet, le contenu en basses fréquences ou en infrasons peut être contrôlé à l'aide des restrictions sur le niveau sonore total.
2675

Et pour ça, on donne une référence à une étude de (inaudible) que je pourrais donner dans la réponse.

2680 Comme pour les autres, comme pour les bruits d'autres fréquences, les infrasons sont perçus par le système auditif bien avant d'être ressentis par d'autres parties du corps. Il est donc peu probable que des infrasons soient ressentis par les riverains, s'ils sont inaudibles.

2685 Donc là, vous comprenez que je parle seulement d'un aspect d'une question qui a été posée hier, mais ça concernait quand même des éoliennes de plus grande taille. Là, pour ce qui est des éoliennes qui ont été installées peut-être dans d'autres projets, vous faites référence, je crois, à d'autres... des projets qui ont été acceptés dans d'autres régions. Bien là, à ce moment-là, il faudrait peut-être que je prenne la question en délibéré puis que je l'adresse à mes collègues dans les autres directions de santé publique. Je pense qu'on a parlé des projets en Montérégie, notamment, 2690 là.

LA PRÉSIDENTE :

2695 Oui.

M. SIMON ARBOUR :

2700 Vérifier, effectivement, si, jusqu'à maintenant, ils ont eu des plaintes ou encore des stress ou des effets psychologiques ou sociaux qui ont été rapportés par rapport aux projets qui sont actuellement au Québec, là. Donc, je comprends que ce qui vous intéresse, c'est de savoir qu'est-ce qui se passe présentement avec ces nouveaux projets. Est-ce que ça vous va?

LA PRÉSIDENTE :

2705 Ça me convient. Je comprends qu'on n'a pas toute l'information à ce stade-ci, mais on va faire des vérifications, puis on pourra...

Mme CÉLINE MALLETTE :

2710 Parfait. Ça, ça va être disponible sur votre site par après ou pas nécessairement?

LA PRÉSIDENTE :

2715

Oui. Oui, tout à fait. Ça va être un complément que monsieur Arbour va déposer à la commission. Ça va être sous la cote DB. Donc, quand vous pourrez faire une recherche sur notre site Internet, là, vous pourrez voir la cote « DB », puis c'est ça va être une cote qui va être pour les deux projets, là. Ça concerne un enjeu qui peut être attribuable à un ou l'autre des projets. Donc...

2720

Si vous avez un souci pour trouver cette information-là au moment venu... On demande un 48 heures, là. Je comprends quand même que c'est une question peut-être un peu plus complexe, qui demande une certaine recherche peut-être un peu plus poussée. Advenant que vous cherchiez et vous ne trouviez pas, n'hésitez pas à contacter madame Sebareme ou madame Lavoie.

2725

Mme CÉLINE MALLETTE :

Oui.

2730

LA PRÉSIDENTE :

On vous aidera, là, à retrouver la documentation en question.

Mme CÉLINE MALLETTE :

2735

Parfait, merci. Ma deuxième question concerne les risques de collision avec les oiseaux de la région. Pour le plaisir, hier, on a fait la liste, on en a dénombré pratiquement 15 qu'on côtoie durant toute la période saisonnière. On sait que les pales balayent une surface de plus de 21 000 mètres carrés, jour et nuit. Considérant que les oiseaux vont et viennent pour s'alimenter puis ils fréquentent notre site, qu'est-ce qui pourrait être fait pour préserver la... protéger les oiseaux et éviter qu'il y ait des risques de collision?

2740

LA PRÉSIDENTE :

2745

Votre question concerne les deux projets?

Mme CÉLINE MALLETTE :

2750 Non, Saint-Paul-de-Montminy.

LA PRÉSIDENTE :

2755 Parfait. On va commencer par monsieur Poulin. — Peut-être nous mentionner les différentes mesures qui sont prévues, là, pour protéger les oiseaux des collisions avec les éoliennes en exploitation. Puis on pourra faire un petit tour auprès de madame Masson du secteur faune pour voir c'est quoi les mesures les plus appropriées également de son côté.

2760 Donc, je passe la parole à monsieur Poulin.

M. JEAN-ROBERT POULIN :

2765 Merci, Madame la présidente. Donc, la faune aviaire, en fait, là, a fait l'objet d'inventaires très rigoureux, là, durant toute la durée de l'étude d'impact environnemental. On étudie notamment les corridors de migration et ainsi de suite pour avoir une bonne connaissance de quelles sont les espèces d'oiseaux qui sont présentes sur le site et aussi quelles sont leurs habitudes, en fait, là, pour... Et ça, ça vient informer aussi le travail de configuration pour éviter, justement, les fameux corridors de migration et ainsi de suite.

2770 Il y a aussi un programme de suivi de mortalité aviaire qui est mis en place une fois le parc mis en opération. Donc, c'est... il y a des suivis qui sont faits, là, pour s'assurer qu'on respecte les normes et... c'est ça, les normes qui sont prescrites par le Ministère.

2775 Pour compléter la réponse, je vais passer la parole à Marjolaine Castonguay, de Pesca.

LA PRÉSIDENTE :

2780 Très bien.

Mme MARJOLAINE CASTONGUAY :

2785 Oui. Bonjour, Madame la présidente, Monsieur le commissaire. Mon nom est Marjolaine Castonguay.

2790 Concernant les impacts des parcs éoliens sur la faune ailée, en fait, pour votre information, on a fait des inventaires d'oiseaux en 2022 concernant toutes les espèces d'oiseaux. Les inventaires se déroulent du mois de mars jusqu'au début novembre pour inventorier différentes espèces d'oiseaux. On peut penser aux rapaces, également les oiseaux forestiers. Puis on couvre la période de migration printanière, la période de nidification, également la période de migration automnale, durant tout un cycle annuel.

2795 Pour la période de 2022, comme mentionné hier, en plus du travail qui a été fait en 2022; en 2025, on a repris, refait des inventaires de... précisément pour la grive de Bicknell dans le secteur du... dans un secteur des éoliennes de B5 pour être capable de vérifier la présence de la grive de Bicknell. Ceci dit, au niveau des impacts qui sont mesurés pour différents parcs éoliens, il y a un suivi de mortalité qui est effectué depuis 2006 au Québec, depuis l'implantation, là, des premiers parcs de... le premier parc de Baie-des-Sables. Et annuellement, pendant trois années suite à la construction d'un parc, le protocole de suivi qui est demandé par le Ministère demande à l'initiateur d'effectuer les... la vérification de la présence de mortalité auprès des oiseaux.

2805 Ces suivis-là ont démontré une très faible mortalité des oiseaux, principalement dans les secteurs montagneux. Il y a très peu de... il y a moins de passage d'oiseaux sur les sommets que, par exemple, dans des secteurs de migration reconnus, comme on voit dans le secteur de Rimouski. Au Bic, il y a un passage reconnu, un corridor de migration, ainsi que dans le secteur de Tadoussac. Dans le secteur ici, à Saint-Paul-de-Montminy, ce type de corridor là n'a pas été détecté en raison, là, du faible passage des oiseaux.

2810 Au niveau des mesures qui sont mises en place pour connaître les effets, dans le projet de Saint-Paul-de-Montminy, la demande de continuer de faire le suivi de mortalité des oiseaux, c'est un engagement que l'initiateur a pris, de faire un suivi de la mortalité des oiseaux pendant trois ans. Également, pour les oiseaux, il y a un engagement de vérifier le comportement des oiseaux qui a été également mentionné, qui va être effectué, en plus du suivi de mortalité.

2815

LA PRÉSIDENTE :

Madame Castonguay, ça, c'est pour la période d'exploitation. Si je ne m'abuse, hier, il a été aussi question de mesures pendant la période de construction. Peut-être revenir sur...

2820

Mme MARJOLAINE CASTONGUAY :

Avec plaisir.

2825

LA PRÉSIDENTE :

... les principales mesures en période de construction, pour le bénéfice, là, de madame qui est ici.

2830

Mme MARJOLAINE CASTONGUAY :

Parfait. En période de construction, les mesures qui sont mises en place, c'est d'éviter le déboisement pendant la période de nidification, c'est-à-dire d'éviter le déboisement, là, du 15 avril jusqu'au 31 août, qu'il n'y ait pas de déboisement dans la mesure du possible.

2835

Évidemment, lors de la conception du projet, si jamais il y avait des espaces où on aurait, pour la construction, un besoin supplémentaire d'espace serait requis, à ce moment-là, il y a des demandes qui sont faites au Ministère. Et en mettant des mesures supplémentaires de surveillance de la présence d'oiseaux, on peut arriver à faire du déboisement sur certaines surfaces. C'est la... Pendant la période de nidification, là, c'est vraiment une mesure qui permet, là, d'éviter d'enlever la zone boisée. Également, pendant la construction, il y a une recherche qui est faite au sol pour détecter la présence de nids, si jamais il y avait des espèces qui nichent au sol, qui se seraient installées. Sur les surfaces dégagées, il y a une vérification qui est faite.

2840

2845

Hier, aussi, je mentionnais, là, le besoin de vérifier la présence de cavités de nids de Grand Pic. Cet inventaire-là a été réalisé dans le cadre du projet de Saint-Paul-de-Montminy. On a détecté une cavité de nidification de Grand Pic dans le tracé de la ligne de transport d'électricité. Cet arbre-là a été identifié. En dehors de la période de nidification, cet arbre va être attaché pour être... la portion de la cavité, le segment de l'arbre qui contient la cavité va être déplacé et attaché à un

2850 autre arbre capable de supporter le tronc de... ce segment de tronc pour être déplacé dans un milieu similaire à celui où on l'a trouvé. C'est des mesures de protection des aires de nidification du Grand Pic qui sont demandées puis qui vont être effectuées.

LA PRÉSIDENTE :

2855

Très bien, merci. On va aller du côté du ministère responsable de la Faune, si vous voulez bien, pour avoir leur avis sur, justement, les meilleures mesures à mettre en place pour protéger les oiseaux. Puis on avait demandé, en préparation à l'audience publique, une présentation sur les mortalités dans le cadre des parcs éoliens. Donc, on a eu de l'information de madame Castonguay, mais si madame Masson est disposée à nous faire cette courte présentation pour vous informer des différents suivis qui ont été réalisés puis des mortalités qui ont été recensées.

2860

Est-ce que ça vous va, madame Masson?

2865

Mme ANDRÉANNE MASSON :

Oui, ça me va. Je vais... je commence par la présentation...

LA PRÉSIDENTE :

2870

Oui.

Mme ANDRÉANNE MASSON :

2875

Puis après, je pourrais y aller plus spécifiquement avec...

LA PRÉSIDENTE :

Les mesures.

2880

Mme ANDRÉANNE MASSON :

Oui, les questions posées.

2885 Donc, en fait, la présentation, là, elle porte sur les deux groupes d'espèces qui sont souvent les plus affectées, dans le fond, là, par le mouvement des pales. Donc, il s'agit de l'avifaune, qui sont les oiseaux, ainsi que les chauves-souris.

2890 L'état de population des chauves-souris, là, on se rend compte que, sur huit espèces, il y en a quand même plusieurs à statut précaire. Les premières en haut, ce sont des résidentes, c'est-à-dire qu'elles restent au Québec toute l'année, tandis que les trois dernières, eux, sont à... en fait, elles font des migrations, dans le fond. Et on remarque que c'est particulièrement les résidentes, là, qui sont à statut.

2895 Sinon, pour les parcs éoliens, bien les impacts de ces parcs-là, c'est effectivement, dans les espèces les plus affectées pour lesquelles on va demander un suivi de mortalité, dans le fond, c'est vraiment les chauves-souris et les oiseaux pour lesquels les deux parcs, là, se sont engagés à respecter, dans le fond, ce suivi des mortalités. Et pour expliquer un peu, là, c'est vrai que les impacts viennent de la collision directement avec les pales. Ça, c'est particulièrement pour les oiseaux. Puis le barotraumatisme, c'est vraiment en lien avec les chauves-souris. Les oiseaux ne subissent que très peu de barotraumatisme.

2900 Un barotraumatisme, c'est quand une chauve-souris va passer près d'une pale et il y a un changement de pression trop important, ce qui fait que ça cause de la mortalité, dans le fond, là, des chauves-souris parce qu'elles sont vraiment très fragiles. Puis aussi, bien, dans l'ensemble, dans le fond, de la mise en place d'un parc éolien, il y a l'effet sur la survie des populations de par la perte et la fragmentation d'habitat.

2905 C'est sûr que, quand on parle de chemin forestier, de parc éolien, on s'entend que c'est des parcs... c'est des chemins forestiers, là, d'une bonne... d'une bonne largeur, pour permettre, justement, là, aux pales, qui sont quand même assez grandes, là, de venir pouvoir les transporter, surtout dans les virages.

2915 Alors, le suivi des mortalités, pour vous faire un petit historique, là, on a trois protocoles à ce jour qui ont été sortis par le gouvernement du Québec. Donc, la première édition était en 2008. Il y avait une équation qui avait... qui était dedans, dans le fond, là, qui était demandée? En 2013, on est venus... on s'est rendu compte qu'en fait, que le protocole de 2008 sous-estimait, en fait, de façon quand même assez importante, les taux de mortalité. Donc, en 2013, le gouvernement du

2920 Québec est venu faire un changement de l'équation. Et maintenant, dans le protocole de 2013, il y a deux équations qui doivent être utilisées, et non qu'une comme dans l'édition de 2008.

Et, en 2025, on est venus rajouter, là -- ça vient de sortir, en février -- on est venus ajouter une grille décisionnelle, dans le fond, quoi faire quand, selon les taux de mortalité qui sont induits selon la grandeur des parcs éoliens.

2925 Donc, j'aimerais porter votre attention parce que c'est un élément qui peut être facilement, là... pas pris en considération, là. Mais quand on fait une comparaison des taux de mortalité, là, de différents parcs, c'est super important de s'assurer qu'ils ont le même protocole. Quand on regarde les taux de mortalité des parcs qui... dont les suivis ont été faits avec le protocole de 2008, il faut considérer que les chiffres sont sous-estimés et que si on refaisait les calculs des taux de mortalité, on aurait des taux différents. Alors, c'est pour ça que c'est vraiment difficile et non conseillé, en fait, de faire la distinction avec des parcs qui ont utilisé les équations de 2008, avec ceux des parcs qui ont utilisé le protocole de 2013.

2935 Donc, le BAPE nous avait aussi demandé, là, de faire un survol rapide, là. Ici, on a sorti trois parcs qui ont tous été faits avec le protocole de 2008, donc tous avec la première édition. Donc, ces taux-là, malheureusement, aujourd'hui, on ne peut plus vraiment les prendre en considération de par le nouveau protocole. Donc, quand on regarde ces chiffres-là, là, je me répète, mais il faut vraiment le prendre avec des pincettes, si je peux m'exprimer ainsi.

2940 Dans le fond, c'est ça, il y a des... les chiffres sont interprétés avec prudence, là, je l'avais déjà dit. Puis j'aimerais mettre l'emphase aussi sur les faibles taux. Quand on dit qu'on a des faibles taux de mortalité, c'est quand même une interprétation qui est délicate. De un, le protocole de 2008 sous-estimait les taux de mortalité, mais... Là, c'est plus en lien avec les chauves-souris, là. Je m'excuse, c'est moins en lien avec les oiseaux.

2945 **Mme CÉLINE MALLETTE :**

Ah, il y en a aussi.

2950

Mme ANDRÉANNE MASSON :

2955 Mais il y a eu un déclin très important des chauves-souris, là, par l'arrivée d'un champignon
qui s'appelle le syndrome du museau blanc, et ça fait en sorte qu'il y a eu un grand déclin des
populations de chauves-souris. Donc, il y a moins d'individus et, en ayant moins d'individus, il
devient plus rare qu'un individu va être frappé par une pale.

2960 Donc, quand on regarde le taux de mortalité d'une population qui a vécu un fort déclin, il est
normal de constater un déclin des taux de mortalité parce qu'il y a moins de population. Or, ce qu'il
faut comprendre, c'est que chaque mortalité, toute proportion gardée, devient beaucoup plus
importante parce qu'il y a moins d'individus. Et ça, c'est une notion quand même importante aussi,
quand on regarde des chiffres avant 2010 et après 2010. Avec l'application des deux équations
2965 qu'on a faites, là, dans les protocoles de... qui sont présentes en 2013 et 2025, là, c'est ce que je
disais, là, les taux auraient été différents si on reprenait, dans le fond, là, l'ensemble des parcs.

Pour ce qui est des deux parcs dont on parle aujourd'hui, ils devront faire le suivi du taux
de mortalité avec le protocole de 2025 et, dès que les résultats d'une des deux équations -- parce
qu'il y a deux équations à l'intérieur de ce protocole-là -- qui va évaluer une mortalité par éolienne,
2970 par année, ils devront appliquer le bridage qui, encore une fois, est vraiment spécifique plus aux
chauves-souris et c'est pour des parcs de 21 éoliennes et plus.

Et le bridage, là, en quoi ça consiste, c'est qu'on va faire en sorte que les éoliennes vont
démarrer à un vent plus élevé. Donc, au lieu de tourner à un vent de 4.5 mètres/seconde, on va
2975 augmenter la vitesse de vent de démarrage à 5.5 pour l'ensemble des éoliennes situées sur le
parc. Et cette mesure-là est applicable la nuit du 1^{er} juin au 15 octobre, c'est-à-dire pendant la
période des chauves-souris.

2980 Donc, c'est ce qui met fin à ma présentation rapide. J'espère que c'est bien expliqué, là.
Des fois, le bridage...

Mme CÉLINE MALLETTE :

2985 Est-ce que je peux poser une question?

Mme ANDRÉANNE MASSON :

... je n'y arrive pas, mais je pourrais faire du pouce. Parce que là, vous avez demandé les oiseaux...

2990

Mme CÉLINE MALLETTE :

Oui.

2995

Mme ANDRÉANNE MASSON :

... puis j'ai particulièrement demandé... parlé pour les chauves-souris parce que ma présentation était plus là-dessus.

3000

Mais pour les oiseaux, en fait, quand on va regarder un parc éolien, on va... on a quand même une liste d'oiseaux, là, sur lesquels on va s'intéresser, soit particulièrement ceux qui sont à statut selon la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables du Québec*.

3005

Dans le cas présent, la question était surtout pour Saint-Paul. Il y avait une particularité avec la grive de Bicknell et on s'est assuré, le Ministère, dans le fond, que le protocole de la grive de Bicknell, dans le fond, ainsi que toutes les mesures d'atténuation soient respectés. Comme je le mentionnais hier, on ne peut pas se positionner en ce moment parce qu'on n'a pas vu les derniers résultats et, de toute façon, là, ça va être plus au niveau de la période d'acceptabilité qu'on va vraiment venir se positionner.

3010

Et le petit ajout que j'aurais à faire, c'est que les oiseaux ont tendance à se déplacer. Les voies de migration pour les oiseaux, là, c'est vraiment les vallées ainsi que les rivières, dans le fond, là, au-dessus des rivières. Ce n'est pas parfait, mais on le sait que souvent, les éoliennes vont être installées dans des endroits un peu moins fréquentés pour la migration des oiseaux. Cependant, si, à la Faune, on venait vraiment remarquer ou qu'on avait la connaissance vraiment d'un secteur important, là, d'un *hotspot*, dans le fond, là, de migration, on viendrait demander l'évitement de localisation d'éoliennes à cet endroit-là, pour venir diminuer le taux de mortalité.

3015

Voilà.

3020

Mme CÉLINE MALLETTE :

Est-ce que je peux poser une question?

3025

LA PRÉSIDENTE :

Une dernière petite question, là.

3030

Mme CÉLINE MALLETTE :

Bien, en lien avec sa présentation. Vous aviez des résultats de 2008, 2013, 2025. C'est toujours avec des éoliennes de petites pales ou des éoliennes d'envergure comme celles qu'on va avoir? Est-ce qu'on peut extrapoler qu'il va y avoir plus de mortalité parce que les pales vont être beaucoup plus grandes ou si ça va être assez similaire?

3035

Mme ANDRÉANNE MASSON :

Je ne peux vous répondre, en toute honnêteté. Il faudrait que j'aie demandé, mais de ce que je sais, c'est qu'on est dans les premiers parcs avec des éoliennes de cette envergure. Mais ça a été pris en considération lors de l'établissement, dans le fond, là, du protocole 2025, là. Si on avait eu des raisons de croire que ça avait changé puis qu'on aurait dû changer les équations, on l'aurait fait. Mais je peux vous revenir plus précisément là-dessus, là, s'il y a des suivis de mortalité qui ont été faits avec le protocole de 2013 -- 2025, il n'a pas été utilisé encore -- avec des éoliennes de grande envergure, là.

3040

3045

LA PRÉSIDENTE :

OK.

3050

Mme ANDRÉANNE MASSON :

Je ne peux pas vous répondre.

LA PRÉSIDENTE :

3055

Très bien, merci.

Mme CÉLINE MALLETTE :

3060

Merci beaucoup, Madame la présidente, Monsieur le commissaire.

LA PRÉSIDENTE :

3065

Il nous reste trois personnes inscrites au registre, là, pour cet après-midi. Il est déjà 16 h. Je tiens à terminer à 16 h 30 pour notre équipe technique, qui doit faire ce qu'il faut pour revenir en poste sereinement pour 19 h pour que la soirée continue.

3070

Donc, monsieur Roy qui est en ligne, je vous annonce qu'on ne pourra pas vous passer, là, cet après-midi, donc tenez-vous prêt, là, on pourra vous prioriser ce soir, si vous êtes disponible pour venir poser vos questions ce soir. Sinon, en salle, j'ai madame Danielle Cloutier et monsieur Yves Côté. Madame Danielle Cloutier est en premier.

3075

Monsieur Côté, j'espère qu'on va pouvoir vous passer. Je ne sais pas, est-ce que vous pouvez vous manifester? Sinon, est-ce que c'est possible, pour vous, de revenir ce soir? Je sais que ce n'est pas évident, là, vous vous êtes déplacé aujourd'hui pour participer, j'aimerais ça vous passer. Pas de problème pour passer ce soir? Très bien, je vous remercie de votre collaboration.

3080

Donc, je vais inviter la dernière intervenante pour cet après-midi, madame Cloutier, à la table des intervenants. — Bonjour, madame Cloutier.

Mme DANIELLE CLOUTIER :

3085

Merci. Bonjour. Danielle Cloutier, résidente du lac Jally. Bonjour, Madame la présidente, Monsieur le commissaire.

À titre de présidente de l'association pour les... la protection de l'environnement du lac Jally depuis plusieurs années, peut-être 15 ans -- je n'ai pas calculé -- je m'adresse...

LA PRÉSIDENTE :

3090 À moi. À moi, ici.

Mme DANIELLE CLOUTIER :

3095 À vous?

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

3100 **Mme DANIELLE CLOUTIER :**

Oui et aux gens de Kruger...

LA PRÉSIDENTE :

3105 Oui, redirigé par...

Mme DANIELLE CLOUTIER :

3110 ... pour leur dire que, selon leur intervention tout à l'heure, je suis tout à fait ouverte à ouvrir le canal de communication pour... avec eux pour ce qui est du volet de suivi de qualité de l'eau. Alors, on fait ça depuis plusieurs années, ils l'ont mentionné tout à l'heure. Donc, on est tout à fait ouverts à ça.

3115 Sur le même sujet de qualité de l'eau, dans le cadre... c'est un document d'Hydro-Québec qui s'appelle le *Cadre de référence relatif à l'aménagement de parcs éoliens en milieu agricole et forestier*, au chapitre 3, section 3.3.9, à la page 15, c'est... il est question précisément des puits et points d'alimentation en eau. Et dans le cadre des projets éoliens, on mentionne qu'avant le début des travaux, le promoteur effectue un relevé des puits et des sources d'alimentation en eau potable qui pourraient être touchés par le projet. Dans le bassin versant du lac Jally, il y a des puits d'alimentation en eau potable, des points d'alimentation en eau aussi.

3120

Au besoin...

LA PRÉSIDENTE :

3125

Donc, vous voulez savoir si ça a été fait?

Mme DANIELLE CLOUTIER :

3130

Oui. En fait, il établit des mesures d'atténuation particulière pour les protéger, mais il fait aussi un échantillonnage d'eau avant, pendant et après les travaux pour comparer la qualité de l'eau et s'assurer du maintien de la qualité de l'eau. Donc, je veux savoir si... s'il vous plaît, s'il y a des mesures qui sont entreprises à cet effet, bien que je me doute, compte tenu...

3135

LA PRÉSIDENTE :

La question est claire.

Mme DANIELLE CLOUTIER :

3140

... qu'il y a une éolienne... C'est ça. Est-ce qu'on peut avoir...

LA PRÉSIDENTE :

3145

Parfait. Je vais aller du côté de monsieur Poulin.

Mme DANIELLE CLOUTIER :

Merci.

3150

LA PRÉSIDENTE :

Je crois que la question est assez claire avec les références précises. Donc, je vous laisse la parole.

3155

M. JEAN-ROBERT POULIN :

Absolument. Merci, Madame la présidente. Je vais me retourner vers Marjolaine Castonguay pour répondre à cette question-là.

3160

LA PRÉSIDENTE :

Parfait.

3165

Mme MARJOLAINE CASTONGUAY :

Oui, bonjour. Marjolaine Castonguay. Au niveau de la qualité de l'eau et les mesures qui vont être mises en place, premièrement, j'aimerais mentionner que, sur le... dans le secteur de la zone d'étude, il y a deux types de prise d'eau; il y a des prises d'eau municipales, qui sont des prises d'eau souterraine, et il y a aussi des prises d'eau de puits privés qui sont, pour la plupart, des prises d'eau souterraine également.

3170

Ce qui est important de mentionner, c'est la distance qui sépare une résidence et les infrastructures des éoliennes. La norme est de 30 mètres et, actuellement, on a des distances, là, qui peuvent être jusqu'à 2 kilomètres de distance. Ça fait que, avec la distance qui sépare les prises d'eau et les éoliennes, c'est déjà une très bonne mesure de sécurité en soi.

3175

Également, s'il y avait la nécessité de faire du dynamitage, il est déjà prévu qu'il y ait une analyse de la qualité d'eau des puits qui seraient à l'intérieur de 500 mètres entre la zone de dynamitage et le puits en question. Pour le moment, ces zones-là nous semblent très peu nombreuses. On n'a pas terminé, là, la planification des travaux.

3180

Également pour ce qui est des prises d'eau Notre-Dame-du-Rosaire et Saint-Paul-de-Montminy, la distance est au moins de 2 kilomètres et 4 kilomètres dans chacun des cas. Ça fait que la distance est suffisamment élevée pour protéger les puits des conséquences, là, s'il y en avait, par rapport à l'installation des éoliennes.

3185

3190 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, je comprends que, compte tenu de la distance, il n'y aura pas de relevés qui va être fait avant, pendant et après. Seulement dans le cas éventuel de dynamitage où là, s'il y a une distance de 500 mètres et moins, là, on irait avec des relevés pour documenter la qualité avant, pendant et après?

3195

Mme MARJOLAINE CASTONGUAY :

Voilà. En fait, c'est avant puis après.

3200

LA PRÉSIDENTE :

Avant et après. Parfait.

3205

LE COMMISSAIRE :

Juste pour avoir une petite précision, vous parlez d'une norme qui aurait établi la distance. C'est quoi ce... est-ce que c'est une référence... est-ce un référentiel, c'est lequel qui l'a établi?

3210

LA PRÉSIDENTE :

Le 500 mètres?

3215

Mme MARJOLAINE CASTONGUAY :

Monsieur le commissaire, cette distance nous a été mentionnée dans les questions qui nous ont été adressées par le ministère de l'Environnement.

3220

LE COMMISSAIRE :

Est-ce qu'il y a, je ne sais pas, là un référentiel qui a été adressé ou c'est une distance consensuelle qui vous a été donnée? Peut-être que ça allait vers le Ministère pour...

Mme MARJOLAINE CASTONGUAY :

3225

Oui, je pense que la... C'est le ministère de l'Environnement qui pourrait répondre à cette question, s'il vous plaît.

LE COMMISSAIRE :

3230

Merci. — Monsieur Garant, vous avez la parole. Est-ce que c'est... On parle d'une norme. Tantôt, on est à 500 mètres, tantôt on a 1 kilomètre. J'aimerais bien savoir est-ce qu'il y a un référentiel à partir duquel vous déterminez la distance entre une éolienne et une prise d'eau?

M. YVES GARANT :

3235

Il faudrait que je... Yves Garant, ministère de l'Environnement. Je vous dirais qu'il faudrait que je vérifie avec l'expert. On a une direction qui est spécialisée dans les eaux souterraines et eaux de surface et c'est eux qui ont fait l'analyse de ce volet-là. Je peux vous confirmer, effectivement, que c'est la distance de 500 mètres qui nous a été proposée et des engagements de l'initiateur, là, à faire la caractérisation. Mais je peux prendre votre question en délibéré puis aller vérifier justement si c'est normé puis s'il y a une référence qu'on pourrait vous déposer pour justifier la distance 500 mètres, de notre part, ce soir.

3240

LE COMMISSAIRE :

3245

Merci. Bien, ça rejoignait une question qu'on avait aussi pour la Forêt Domaniale, mais je pense que si on a la réponse auprès de vous, ça pourrait clôturer ça. Merci.

Mme DANIELLE CLOUTIER :

3250

Je pose la question parce que j'ai un puits dans la montagne. La distance entre la première éolienne et mon puits de surface, c'est quand même au-delà de 500 mètres, mais c'est quand même préoccupant. Peut-être une nécessité de définir qu'est-ce que c'est un point d'alimentation en eau? Parce que, comme je l'ai mentionné hier, on utilise beaucoup le territoire. Donc, on s'alimente en eau ailleurs aussi, en eau surface, là, plus près des éoliennes que ce que les puits... que ce que mon puits me permet.

3255

LA PRÉSIDENTE :

3260 Peut-être que monsieur Garant pourra nous ajouter cette précision-là, là, dans votre vérification, s'il vous plaît.

Mme DANIELLE CLOUTIER :

3265 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3270 Donc, madame Cloutier, votre deuxième question?

Mme DANIELLE CLOUTIER :

3275 Oui. Je reviens sur un élément qui a été soulevé tout à l'heure, les effets psychosociaux et communautaires. La dimension psychologique, pour nous, a été... est très importante. Il y a plusieurs éléments qui ont été mentionnés dans la présentation : stress, inquiétude, frustration, incompréhension, injustice.

3280 Je comprends que personne n'a pu mesurer ça sur le terrain, dans le cadre des plaintes formelles qui ont été adressées dans le cadre de projets éoliens. Je peux vous confirmer que nous, on le vit actuellement, puis la façon de le traduire, c'est de vous dire qu'on a peur. On a peur du bruit, on a peur de l'impact visuel, on a peur de la perte de valeur de nos propriétés. On est inquiets. On a peur de la quiétude dont on bénéficie actuellement, puis qui vaut de l'or pour nous.

3285 Donc, on vit ces émotions-là, on vous les a exprimées hier puis je pense que tous les riverains sont au même diapason que moi là-dessus. C'est notre façon de l'exprimer. Je trouve qu'on a été un... on est un peu laissés seuls avec nous-mêmes, là, pour vivre puis gérer ça. Monsieur Arbour a parlé de la Direction de santé publique à Montmagny. On n'a pas été dirigés aucunement pour adresser ou exprimer ces émotions-là.

3290 Maintenant, ma question, c'est au niveau... à ce niveau-là et en termes d'acceptabilité sociale qui permettrait de faire peut-être avaler la pilule, je demande à la Municipalité de

3295 Saint-Paul-de-Montminy si, dans leur volonté d'acceptabilité sociale, ils sont ouverts à tenir un référendum au niveau de la population, sur le projet éolien de Saint-Paul-de-Montminy, pour nous permettre de nous exprimer clairement. Pour nous, ce serait une voie de... avantageuse pour pouvoir s'exprimer.

Donc, ma question est : est-ce que la municipalité de Saint-Paul accorde... nous accorde la tenue d'un référendum au sujet du parc éolien?

3300 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, merci. Votre question est claire.

3305 **Mme DANIELLE CLOUTIER :**

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3310 On va aller voir du côté de la Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy.

Mme CLAUDETTE AUBÉ :

Bonjour, Madame la présidente. Je vais...

3315 **LA PRÉSIDENTE :**

Votre nom en premier, s'il vous plaît.

3320 **Mme CLAUDETTE AUBÉ :**

3325 Claudette Aubé. Oui, en tant que porte-parole aujourd'hui pour la Municipalité de Saint-Paul, je vous assure que je vais transmettre votre demande au conseil municipal pour décision. Donc, la Municipalité a toujours été ouverte à la discussion à considérer l'ensemble de ses citoyens, ça fait que je vais transmettre votre demande au conseil municipal.

LA PRÉSIDENTE :

3330 Puis comment madame Cloutier pourra avoir le suivi de ce... de cette demande-là? Est-ce que vous allez nous redéposer quelque chose à la commission? Dans quel délai ça peut être fait, ce type de demande là et quel retour on... le délai qu'on peut s'attendre pour le retour?

Mme CLAUDETTE AUBÉ :

3335 On peut-tu considérer d'ici début juillet?

LA PRÉSIDENTE :

3340 Parce que ça... Moi, je ne connais pas vraiment la mécanique municipale, là, je ne sais pas c'est quoi un délai réaliste, mais c'est juste pour donner un ordre d'idée à madame Cloutier, là.

Mme CLAUDETTE AUBÉ :

Mettons, si ça prend une décision municipale...

3345 **LA PRÉSIDENTE :**

Le plus tôt possible, j'imagine.

Mme CLODETTE AUBÉ :

3350 Pardon?

LA PRÉSIDENTE :

3355 J'imagine que madame Cloutier, elle souhaite que ce soit le plus tôt possible, mais dans la réalité...

3360 **Mme CLODETTE AUBÉ :**

C'est ça, c'est comme début juillet, on est comme deux, trois semaines, là. Si on considère d'ici maximum un mois?

3365 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, merci. Puis je me permets quand même, avant qu'on termine la séance, madame Cloutier, juste retourner voir auprès de monsieur Arbour, là, au niveau des ressources qui sont disponibles, là, pour des gens qui ont besoin de communiquer certaines inquiétudes, certains stress, tout ressentiment, là, par rapport à ce qui peut arriver dans leur environnement, dont l'implantation éventuelle d'un parc éolien.

3370 C'est quoi les ressources qui sont disponibles? Il y a-tu un point de chute auquel on peut référer les gens pour qu'ils puissent entrer en communication avec des ressources qui pourraient les aider?

3375 **M. SIMON ARBOUR :**

Oui. Simon Arbour, ministère de la Santé et des Services sociaux. Habituellement, il y a déjà des canaux disponibles pour que, quand les personnes vivent des situations plus difficiles, des stress, ça peut être au niveau personnel, mais dans ce cas-ci, ça peut être lié justement au projet comme tel.

3380 Donc, on parle de la ligne Info-Santé, Info-Social, donc c'est la ligne le 811, au poste 2. Donc, les personnes qui ont des besoins par rapport à ça peuvent adresser une demande, et ça peut être adressé au niveau du CLSC. Les demandes peuvent être aussi adressées au niveau des CLSC locaux et aussi, bien, il peut y avoir aussi des... c'est certain qu'au niveau de la direction de la santé publique, on est plus au niveau du suivi de la population en général, peut-être moins au niveau individuel, mais c'est certain que si on reçoit un signalement à la santé publique par rapport à ça -- et j'en prends bonne note de ce que madame Cloutier vient de mentionner -- c'est certain qu'on peut peut-être voir aussi s'il y a des mesures spécifiques qui peuvent être... d'accompagnement qui peuvent être mises en place.

3390

3395

C'est arrivé dans d'autres situations, peut-être des situations je dirais... je ne veux rien comparer maladroitement, mais par exemple, si je fais le cas, par exemple, à des situations comme par exemple des... peut-être plus des impacts au niveau de certaines catastrophes comme, par exemple, des inondations, ou encore on pense à la tragédie de Mégantic, où là, il y a eu des impacts importants dans des communautés, et là il peut y avoir des mesures spécifiques d'accompagnement qui sont... qui peuvent être mises à l'intérieur des communautés.

3400

Il y a aussi, des fois, des travailleurs de rue qui peuvent être déployés, ou des travailleurs de rangs quand on parle des communautés locales. Et aussi, des organisateurs communautaires qui sont à l'écoute aussi des communautés, qui peuvent nous signaler des situations. Donc, on essaie d'être... dans le fond, d'être ouverts, d'être à l'écoute à différentes... à différents niveaux. Mais c'est certain que la première porte d'entrée pour le réseau de la santé pour signaler ce type de problème là, c'est la ligne 811, l'Info-Social.

3405

LA PRÉSIDENTE :

3410

Merci. Monsieur Arbour. — Merci, madame Cloutier.

Mme DANIELLE CLOUTIER :

3415

Merci. Donc, je comprends que ce n'est pas un canal de plaintes, c'est vraiment un canal de... Parce que tout à l'heure, on parlait des plaintes, mais c'est deux choses différentes.

LA PRÉSIDENTE :

3420

Oui, c'est deux choses différentes.

M. SIMON ARBOUR :

3425

Oui oui, la ligne, c'est la... on l'appelle la ligne Info-Social, donc c'est vraiment pour signaler des problèmes de stress au niveau de la vie des personnes ou... Ça peut être plus qu'une personne, aussi.

Mme DANIELLE CLOUTIER :

3430 Parfait, merci.

LA PRÉSIDENTE :

3435 Merci.

M. JEAN-ROBERT POULIN :

Madame la présidente? Madame la présidente?

3440 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Poulin, oui. Vous voulez ajouter un complément d'information?

M. JEAN-ROBERT POULIN :

3445 Oui, est-ce que je peux me permettre juste un petit complément d'information, là...

LA PRÉSIDENTE :

3450 Oui, allez-y.

M. JEAN-ROBERT POULIN :

3455 ... à l'intervention de madame Cloutier. On est... En tant que promoteur de parcs éoliens, on est bien conscient, en fait, des impacts qu'un parc éolien peut avoir sur les populations locales et on est aussi très sensibles à ces préoccupations-là.

3460 Le groupe de travail qui a été mis en place avec les riverains, je ne peux pas parler pour l'entière de l'industrie, là, je peux juste parler pour Kruger Énergie, mais nous, dans notre expérience, c'est une première d'avoir mis en place un comité puis un groupe de travail comme

celui-là. Ce n'est pas quelque chose qu'on fait habituellement. Et c'est vraiment en réponse aux sensibilités qui nous ont été... aux préoccupations qui nous ont été exposées par les riverains.

3465 Je comprends, de par les discussions qu'on a eues avec les riverains ultérieurement et les
commentaires qui sont faits, là, depuis hier soir, que les solutions et les améliorations qu'on a
apportées au... à la configuration ne sont pas à l'entière satisfaction des riverains et on est, encore
une fois, très sensibles à ces préoccupations-là. Par contre, on a un parc à développer, on a des
enjeux qui nous sont propres en tant que développeurs. Donc, on essaie de trouver le meilleur
3470 compromis et la situation qui est la plus... qui est gagnant-gagnant, je dirais, dans un contexte
comme celui-là.

LA PRÉSIDENTE :

3475 Très bien. Merci, monsieur Poulin pour votre complément d'information.

On va mettre fin à la séance pour cet après-midi. Donc, monsieur Roy, monsieur Côté, vous
serez priorités, là, à la séance de ce soir pour vos interventions.

3480 Donc, je vous remercie, tout le monde, pour votre participation de cet après-midi. Je vous
souhaite un bon souper puis on se retrouve en soirée, à 19 h. Merci.

SÉANCE AJOURNÉE AU 11 JUIN 2025, À 19 H

3485

3490

Je soussignée, VANESSA LAGACÉ, sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de l'audience que j'ai entendue via webdiffusion, le tout conformément à la loi.

ET J'AI SIGNÉ :

3495



Vanessa Lagacé, s.o.